



HAL
open science

La relation école-famille dans le cadre d'une mesure éducative : pour la promotion de la valeur éducative de la sanction

Alexandre Giudicelli

► To cite this version:

Alexandre Giudicelli. La relation école-famille dans le cadre d'une mesure éducative : pour la promotion de la valeur éducative de la sanction. Sciences cognitives. 2023. <dumas-04546231>

HAL Id: dumas-04546231

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04546231v1>

Submitted on 15 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de
la Formation

Encadrement Éducatif

Conseiller Principal d'Éducation

**La relation École-famille dans le cadre
d'une mesure éducative**

Pour la promotion de la valeur éducative de la sanction

Soutenu par

Alexandre Giudicelli

le 24 mai 2023

Référent de mémoire :

Julien Garric

Jury de soutenance :

Julien Garric et Nathalie Mikailoff

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais exprimer toute ma reconnaissance.

En premier lieu, je voudrais remercier l'ensemble des formateurs de l'INSPE d'Aix-en-Provence pour ces deux années de formation riches en apprentissage et en découverte professionnelle. Ces remerciements vont en particulier à Monsieur Garric, responsable de mon mémoire, pour ses apports, ses observations, son accompagnement et ses remarques autant constructives que franches.

J'adresse un remerciement tout particulier à l'ensemble des membres du collège Commandant Cousteau à Rognac qui ont su m'accueillir au mieux pour cette année d'alternance. Un grand merci à Marie-Charlotte Mathieu, CPE au collège pour son soutien remarquable et bienveillant durant cette année.

Un grand merci à Sandrine Schnebelen, ma tutrice d'alternance qui de par sa disponibilité, son investissement et son écoute m'a permis de passer une année pleine de découverte.

Je tiens également à remercier famille et amis pour leur soutien sans faille dans cette aventure.

Ma dernière pensée s'adresse à mes amis d'Aix-en-Provence qui ont su remplir ces deux années de très bons souvenirs.

“La reconnaissance est la mémoire du cœur”, Hans Christian Andersen

Table des sigles

AED: Assistant d'éducation et assistante d'éducation.

CC: Compétence commune.

CDM: Circulaire de missions.

CPE: Conseiller Principal d'Éducation et Conseillère Principale d'Éducation.

CS: Compétence spécifique.

CVC: Conseil de la vie collégienne.

EPLE: Établissement public local d'enseignement.

RDC: Référentiel de compétences.

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE I: CONTEXTUALISATION DE L'ENQUÊTE	4
I. Contexte géographique et social du territoire	4
II. Présentation de l'établissement	5
III. Constats de terrain	7
IV. Questionnements suite aux constats de terrain	9
V. Cadre théorique sur la relation École-famille et la mesure disciplinaire	11
Dans le contexte où l'usage de la punition participe à la dégradation de la relation École-famille, comment le Conseiller Principal d'Éducation, en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative, peut-il faire la promotion de la valeur éducative de la sanction, le levier d'une coéducation efficiente ?	16
VI. Les hypothèses de travail	16
PARTIE II: MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	17
I. La méthode de recherche employée	17
II. Analyse et interprétation des résultats	19
III. Réflexion suite à la recherche	27
PARTIE III: AXE STRATEGIQUE EN FAVEUR D'UNE RELATION ÉCOLE-FAMILLE, LEVIER D'UNE RÉUSSITE SCOLAIRE DANS LE CADRE D'UNE MESURE ÉDUCATIVE	29
I. Confiance et respect du rôle de chacun	29
II. L'injustice scolaire: un frein éducatif	31
III. Le CPE : pilier d'une coéducation au service de la réussite de l'élève	32
CONCLUSION	36
Références bibliographiques	38
Référentiels, circulaires et codes	41
Annexes	42
4ème de couverture	80

INTRODUCTION

“Le lien “École-parent” constitue [...] un fait social majeur puisqu’il touche [en France] la vie quotidienne de 17 millions de parents d’élèves, 12 millions d’élèves et 800 000 enseignants et personnels de direction, d’inspection et d’éducation” (Fotinos, 2014).

L'École, réel lieu d'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble, doit accompagner les élèves au mieux en prenant en compte leur diversité et singularité (compétence commune (CC) 4 du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (RDC) du 25/07/2013 : *“Prendre en compte la diversité des élèves”*). Cet accompagnement doit être envisagé dans une dimension collective par l'ensemble des membres de la communauté éducative. Les parents sont membres de la communauté éducative depuis la loi Jospin de 1989 (Article L111 - 4 du code de l'éducation); ils sont donc intégrés à cet accompagnement et sont une ressource indispensable au service d'une coéducation pour la réussite de tous les élèves.

La coéducation est l'attention portée par l'ensemble des personnels d'un établissement à l'accueil, la communication et la parole des familles des élèves. Préoccupation fondamentale de l'École post-1989, la coéducation figure dans le code de l'éducation: article L111 - 2 *“Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation (...). L'État garantit le respect de la personnalité de l'enfant et de l'action éducative des familles”*.

La relation École-famille trouve son équilibre dans le respect des missions et attentes de chacun qui conjointement doivent permettre aux élèves d'arriver à une réussite personnelle, sociale et professionnelle.

Néanmoins, cette union peut parfois être mise à mal par un ensemble de facteurs: les familles qui n'ont pas les codes de l'École, l'évaluation scolaire, le manque de communication entre les deux sphères, de mauvaises expériences scolaires ou encore la question de la mesure disciplinaire.

L'adolescent, en pleine quête identitaire et à la recherche de nouvelles expériences, peut être amené à transgresser certaines règles, notamment avec

l'influence que les pairs ont à cet âge. Ces transgressions peuvent être des manquements mineurs où juste un rappel à la règle suffit mais il arrive de temps à autre que ces manquements deviennent répétitifs, voire plus graves. De ce fait, la mesure disciplinaire peut être un outil pour rappeler la règle à condition que celle-ci soit utilisée de manière éducative.

Lorsqu'on parle de mesure disciplinaire, on doit d'abord distinguer la punition de la sanction. La sanction renvoie à un manquement grave de l'élève. Seulement la direction de l'établissement (ou le conseil de discipline) peut décider d'en émettre une. Elles sont inscrites dans la circulaire du 01/08/2011. La punition est une réponse immédiate donnée par un membre pédagogique et/ou éducatif à l'encontre d'un élève pour un manquement mineur. Pour une meilleure compréhension, dans cette recherche, le terme de "*sanction*" est similaire à celui de "*punition*".

Dans les deux cas, il arrive que les familles ne soient pas en accord avec l'établissement concernant une mesure disciplinaire pour différentes raisons: estimée injuste, non adaptée, trop récurrente, en désaccord avec la version des faits, ecetera.

Cette remise en question du rôle de chacun dans l'éducation peut dégrader la relation École-famille qui est un axe primordial d'un climat scolaire propice à l'apprentissage et au bien-être de tous et donc de la réussite des élèves de l'établissement.

En conséquence, il est nécessaire que l'École et la famille, conjointement, arrivent à travailler pour assurer la meilleure éducation possible.

Le conseiller principal d'éducation (CPE) est en lien étroit avec la question de la coéducation et des mesures disciplinaires et se doit d'être une personne ressource dans l'établissement sur ces notions. La circulaire de missions des conseillers principaux d'éducation (CDM) du 10/08/2015, précise que le CPE doit "*assurer des relations de confiance avec les familles ou représentants légaux*" et "*conseiller l'ensemble de la communauté éducative dans les mesures éducatives, de réparations et de sanctions disciplinaires*". De plus, le RDC de 2013 apporte comme élément que l'ensemble de ces acteurs doivent "*coopérer avec les parents d'élèves*" (CC 12) et que le CPE plus précisément doit "*garantir en lien avec les autres*

personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement" (compétence spécifique (CS) 2) ainsi que "*impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement"* (CS3).

Dans ce contexte, il est important de se questionner **en quoi la punition scolaire impact la relation École-famille ?**

Afin d'apporter des éléments de réponse à cette question, j'ai établi un plan en trois parties:

Dans une première partie, j'ai effectué une présentation du contexte géographique et social du territoire et de l'établissement sur lequel mon étude porte, ainsi qu'une partie constatant mes observations de terrain et les questionnements qui ont conduit à ma recherche. Cette démarche permettra au lecteur de comprendre et d'assimiler le contexte dans lequel cette étude a eu lieu. Dès lors, un cadre théorique en lien avec la recherche sera exposé. Par la suite, l'émergence d'une problématique et des hypothèses pour y répondre vous seront présentées.

Puis, dans une deuxième partie, j'expose la méthode de recherche que j'ai menée dans le cadre de mon étude. Les données recueillies seront l'objet d'analyse, d'interprétation, et de questionnement concernant la problématique qui découle de la partie I.

Enfin, la troisième et dernière partie, rendra compte des éléments de recherche soulevés en partie II pour proposer un axe stratégique en faveur d'une relation École-famille préservée y compris dans le cadre de la mesure éducative et quel rôle le CPE a dans cette relation.

PARTIE I: CONTEXTUALISATION DE L'ENQUÊTE

I. Contexte géographique et social du territoire

Le collège est situé dans une commune urbaine qui appartient à l'unité urbaine de Marseille - Aix-en-Provence. Celle-ci est une agglomération interdépartementale regroupant cinquante communes de la région. C'est également une commune littorale; de ce fait, afin de préserver les espaces naturels et l'équilibre écologique, le plan local d'urbanisation prévoit des dispositions spécifiques d'urbanisme sur la commune.

Il y a plus de 12 000 personnes qui habitent dans la commune, avec notamment une majorité de personnes entre 30 et 59 ans qui représente plus de 40% des habitants de la commune. Notons également que la population des 0-14 ans augmente depuis 2013 (18,4%) pour arriver à 19,1% des habitants en 2019.¹

Les personnes actives sur le territoire sont majoritairement des retraités qui profitent d'une retraite loin des grandes villes mais avec un accès simple à celles-ci (26,3% en 2019). Nous remarquons également qu'en 2019 les habitants pratiquant une activité professionnelle sont principalement des professions intermédiaires (18,7 %) suivi des employés (17%). Les personnes sans activité professionnelle représentent 15,9% des habitants de la commune (pourcentage en dessous de la moyenne nationale). Notons que le pourcentage des cadres, professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont en constante augmentation depuis 2013 alors que celui des employés, ouvriers et des personnes sans activité professionnelle est en baisse. Cela témoigne d'une population qui tend vers un cadre de vie de plus en plus stable et aisé.²

¹ Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

² Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

II. Présentation de l'établissement

A. Informations générales

L'établissement étudié est un collège de 692 élèves. Il y a un total de 25 classes dont la moyenne d'élèves par classe est de 29. Chaque niveau dispose de 6 classes sauf le niveau des cinquièmes qui en a 7. La population est plutôt favorisée avec un taux de boursiers de 16,6%. Une mixité entre fille et garçon est présente au sein des élèves. Les locaux de l'établissement sont assez vétustes et manquent de modernité. Le collège dispose d'une grande cour avec des tables et des bancs en pierres, ainsi qu'un espace abrité où les casiers des élèves sont mis à disposition. Le collège fait vivre un conseil de vie collégien (CVC) qui propose tout au long de l'année des activités ponctuelles favorisant l'implication des élèves et du personnel.

B. Le personnel pédagogique et éducatif

Le principal de l'établissement entame sa deuxième rentrée dans cet établissement et accueille un nouvel adjoint de direction et un nouvel adjoint gestionnaire.

Il y a une CPE à temps plein présente dans l'établissement tous les jours (sauf les mercredis); elle est en poste depuis 10 ans sur ce collège et dispose d'une expérience d'une trentaine d'années en tant que CPE (contractuelle et titulaire). Un autre CPE contractuel alternant est présent les lundis et jeudis de 8h30 à 14h30 et ce depuis la rentrée 2022.

L'équipe vie scolaire est composée de 7 AED dont : 4 sont à temps plein, 1 à 75% et 2 à mi-temps (pour un total de 5,75 équivalent temps plein). L'équipe est majoritairement féminine (6 femmes / 1 homme). Les AED ont tous au moins entamé leur deuxième année dans le collège à l'exception d'une arrivée en cours d'année pour son premier poste d'AED. Pour le reste de l'équipe, deux AED sont dans leur deuxième année, deux autres dans leur troisième et une entame sa sixième année dans l'établissement. Cette constance dans l'équipe permet d'avoir un groupe soudé, qui connaît les spécificités de chacun permettant de proposer un travail qualitatif pour les élèves.

L'équipe enseignante est composée de 43 enseignants. Il y a une relative stabilité des équipes avec une ancienneté moyenne de 7,4 ans.

C. Le personnel médico-social

Le collège compte parmi ses équipes, une assistante sociale présente les lundis et jeudis; deux psychologues de l'Éducation Nationale (une est présente les lundis et mardis, l'autre les jeudis); et une infirmière les lundis et mardis après-midi. Ces personnes ressources ont une approche avec les élèves et leurs familles en fonction de leur spécificité respective. Néanmoins, l'objectif est le même: parvenir à faire réussir tous les élèves en les mettant dans les meilleures conditions possibles d'apprentissage et de bien-être.

D. La demi-pension

La demi-pension du collège accueille une grande partie des élèves (environ 400 chaque jour); l'agencement de l'établissement fait que les élèves doivent contourner un bâtiment pour attendre devant la porte d'entrée du réfectoire afin d'accéder au service. Cette disposition pose un problème de sécurité des élèves qui peuvent se retrouver sans surveillance des AED en attendant devant la porte notamment quand l'équipe est en sous-effectif.

E. Les résultats des élèves

Il y a un taux de réussite au brevet de 93% (pour 151 élèves de troisième) dont 72% ont décroché une mention en 2020.

F. L'orientation des élèves

Le taux de passage en seconde générale et technologique est inférieur aux taux académiques et départementaux. Le taux de passage en seconde professionnelle est quant à lui supérieur aux taux académiques et départementaux. De plus, il y a un écart significatif en ce qui concerne le taux d'orientation en lycée général et technologique et les professions et catégories socioprofessionnelles défavorisées. Notons également que les filles du collège réussissent davantage que les garçons.

G. Le projet d'établissement

Le projet d'établissement du collège est en cours de réécriture. Il comporte trois axes :

- Fluidifier le parcours des élèves.
- Favoriser l'ambition et l'ouverture sur le monde extérieur.
- Construire un citoyen responsable et améliorer le vivre ensemble.

La coéducation fait partie des axes du projet avec la volonté d'associer les parents à la vie de l'établissement mais également de les inclure dans la formation citoyenne que propose le collège. Cependant, le projet d'établissement n'a pas été adopté par le conseil d'administration, pour cause, la semestrialisation pour les conseils de classes qui n'est pas acceptée par tous.

III. Constats de terrain

De manière générale, le climat scolaire semble apprécié des différents personnels de l'établissement. Néanmoins, entre les élèves et entre élèves et adultes, ce climat semble s'éroder par de nombreux manquements au règlement intérieur (insolence, violences physiques et verbales, comportements inappropriés etcetera) qui nécessitent des rappels à l'ordre fréquents et d'un usage de la punition régulier.

La punition est un outil que l'ensemble des membres éducatifs et pédagogiques se sert pour rappeler à l'ordre un élève. Sur l'année scolaire, de septembre à mi-mars, 3604 punitions (la majorité étant des observations: 2664) ont été posées et concernent 556 élèves du collège. Soit plus de 80% des élèves. L'équipe des assistants d'éducation a posé 527 punitions ce qui représente 14,6% de l'ensemble des punitions. Le reste des punitions est donné par les professeurs. Une minorité restante est donnée par les CPE et la direction.

Depuis ma prise de poste, j'ai constaté que les parents d'élèves sont majoritairement présents dans la scolarité de leur enfant. Par exemple, pour la réunion d'information pour les parents des élèves de sixièmes, un très grand nombre de parents étaient présents (environ 120 pour 180 élèves).

Il y a de nombreux parents qui appellent la vie scolaire pour avoir plus d'informations ou pour transmettre des informations sur la scolarité de leur enfant. Que ce soit pour les absences, les retards mais aussi sur la question des mesures disciplinaires (punitions et sanctions). La vie scolaire doit faire face à des appels récurrents concernant la demande d'un complément d'informations sur les mesures disciplinaires à l'encontre du comportement de leur enfant.

Majoritairement, une simple remise en contexte et un apport d'informations concernant celles déjà présentées sur pronote suffisent pour que les parents comprennent et acceptent la mesure. Cependant, certains parents remettent en cause la gestion effectuée par les AED, les CPE ou les professeurs des fautes commises par leur enfant. De plus, il arrive qu'ils veulent que leur enfant ne soit pas puni malgré son manquement au règlement intérieur.

De ce fait, certains parents refusent la mesure disciplinaire jugeant qu'elle n'est pas adaptée à la faute commise, ou encore que leur enfant n'a pas effectué l'acte entraînant celle-ci. Je me suis tourné auprès des AED pour avoir un ordre d'idée du nombre de punitions contestées par semaine. Sur du déclaratif, on avoisine une dizaine de punitions dont les parents sont étonnés et demandent plus d'informations et deux, trois punitions où les parents contestent clairement la mesure.

Notons également que ces contestations sont plus présentes quand c'est un assistant d'éducation qui pose la punition. Les parents avancent un manque de posture professionnelle des AED face aux élèves (langage inadapté, usage du téléphone, favoritisme...). Ces défauts professionnels jouent un rôle dans la perception des élèves et des parents sur la légitimité des AED à faire respecter un règlement. Cela fait émerger la question de l'injustice que certains élèves et familles peuvent ressentir lorsqu'une punition est posée mais aussi de la cohérence éducative du personnel scolaire vis-à-vis des élèves. Mais il arrive aussi que les punitions posées par les CPE et les professeurs soient également remises en cause. Il n'est pas rare que les élèves viennent à la vie scolaire pour se plaindre d'une punition qu'ils ont reçue. Ces élèves savent qu'ils sont soutenus par leurs parents et donc n'hésitent pas à en jouer.

Ces constantes remises en cause semblent impacter le personnel qui démontre un agacement envers ces familles qui constamment sont à l'encontre des décisions prises par l'École en termes de punition.

Il est important de noter que certains parents se sentent démunis face à la scolarité de leur enfant et notamment de son comportement au sein de l'école. L'élève peut faire preuve d'un comportement inadapté au collège mais également à la maison, laissant alors les parents et l'institution en difficulté face à un adolescent qui peine à trouver ses repères.

Nous pouvons également noter que dans le règlement intérieur, les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'établissement sans rendez-vous. Lorsqu'ils en ont un, ils doivent attendre que la personne avec qui ils ont rendez-vous vienne les chercher à l'accueil. Dans le cas où le parent viendrait au collège sans rendez-vous, son accès lui sera refusé. Malgré ce règlement, il arrive que des parents en colère viennent sans rendez-vous au collège pour avoir des explications sur une mesure disciplinaire.

Il est important de préciser qu'il y a deux associations de représentants des parents d'élèves ; les parents n'hésitent pas à passer par eux lorsqu'ils estiment qu'il y a eu un dysfonctionnement au sein du collège notamment dans le cadre des mesures disciplinaires.

IV. Questionnements suite aux constats de terrain

Au vu des constats que j'ai pu effectuer dans le collège, il m'a paru intéressant de me questionner sur la relation École-famille et plus précisément le lien qu'il peut y avoir avec la notion de punition qui prend une place importante dans l'EPLÉ.

Une majorité des parents d'élèves du collège sont des parents investis dans la scolarité de leur enfant. Comme nous l'avons vu, nous sommes dans un milieu plutôt favorisé avec des parents qui ont les codes scolaires et qui n'hésitent pas à faire preuve de désaccord envers l'institution lorsqu'ils estiment qu'un manquement a été effectué au collège. Cependant, avec un climat scolaire qui semble être mis à mal, de nombreux élèves effectuent des manquements au règlement intérieur. Cela

entraîne un usage de la mesure disciplinaire par le personnel du collège et donc des remises en cause des parents.

De ce fait, plusieurs questionnements me viennent à l'esprit. J'ai décidé de les répartir en trois catégories: ceux liés au collège, ceux liés aux élèves et ceux liés aux parents.

A. Les questionnements en lien avec le collège

- ❖ Est-ce-que le personnel du collège a trop souvent recours à la punition ?
- ❖ Est-ce-que l'institution communique suffisamment avec les familles sur le sujet de la mesure disciplinaire ?
- ❖ Est-ce-que le personnel qui punit communique suffisamment avec les parents ?
- ❖ Est-ce-que les informations apportées par pronote pour une punition sont suffisamment précises et explicites pour les parents ?
- ❖ Le collège ne reçoit pas les parents sans rendez-vous car ceux qui viennent sans sont là car ils ne sont pas d'accord avec l'école ?
- ❖ Est-ce-que les remises en question des parents réduisent les punitions données par le personnel ?

B. Les questionnements en lien avec les élèves

- ❖ Est-ce-que l'élève raconte une version différente des faits pour ne pas se faire punir davantage ?
- ❖ Est-ce-que l'élève raconte une version différente des faits car il sait que sa famille va croire sa parole plutôt que celle de l'école ?
- ❖ Est-ce-que les punitions ne font plus sens auprès des élèves ?

C. Les questionnements en lien avec les parents

- ❖ Est-ce-que les parents sont méfiants vis-à-vis de l'institution ?
- ❖ Est-ce-que les parents qui ont les codes scolaires s'investissent plus que les autres ?
- ❖ Est-ce-que les parents perçoivent le personnel du collège comme illégitime pour intervenir dans l'éducation de leur enfant ?

- ❖ Est-ce-que les parents voient le personnel du collège comme illégitime pour punir son enfant ?
- ❖ Comment la punition est perçue par les parents ?
- ❖ Est-ce-que les parents voient la punition comme un outil inefficace ? Comme un outil injuste ? Comme un outil répressif des adultes envers les enfants ?
- ❖ Est-ce-que les punitions ne font plus sens auprès des parents ?
- ❖ Est-ce-que les parents ont peur que la punition dégrade la relation avec leur enfant ?
- ❖ Est-ce-que les parents vont dans le sens de leur enfant pour ne pas dégrader leur relation ?
- ❖ Est-ce-que les parents ont peur que leur manière d'éduquer soit remise en cause quand leur enfant est puni ?
- ❖ Est-ce-que les parents n'ont pas confiance envers l'école ?
- ❖ Est-ce-que les parents qui ont les codes scolaires ne font pas confiance à l'école ?
- ❖ Est-ce-que les parents ont eu de mauvaises expériences scolaires concernant la punition ?

L'ensemble des ces questionnements viennent à nous poser la question suivante: **En quoi la punition scolaire impact la relation École-famille ?**

V. Cadre théorique sur la relation École-famille et la mesure disciplinaire

A. L'adolescence: entre sphère familiale et sphère scolaire

L'adolescence, période de vie située entre 10 et 19 ans d'après l'Organisation Mondiale de la Santé, est une étape majeure dans la construction identitaire de tout individu et de sa capacité à appréhender le monde et son environnement. Hall définit l'adolescence comme *“une période de tumulte émotionnelle marquée par le stress et les conflits, où domine l'instabilité, la fougue et la loi des contradictions”* (2017).

L'adolescent doit alterner entre le milieu dans lequel il a toujours vécu et grandi et celui du nouveau, des amitiés et des premières expériences. Ce passage est

d'autant plus marquant pour les préadolescents comme nous l'explique De Singly (2006). L'auteur parle d'une double identité des jeunes; ils jonglent entre un "*nous familial*" et un "*nous générationnel*". Le nous générationnel étant le premier pas vers une identité propre et une quête identitaire qui passe par l'expérimentation juvénile et qui va au-delà des bases construites au sein du cercle familial.

Cet apprentissage générationnel est d'autant plus fort dans l'optique où l'adolescent voit principalement l'École comme "*un espace de sociabilisation et souhaite d'abord créer et s'épanouir à travers les relations sociales*" (Perrenoud, 2018).

L'élève qui grandit entre ces deux sphères doit pouvoir se sentir protégé, épanouit et accompagné par une école et une famille qui main dans la main se soucient de l'intérêt de l'enfant, futur citoyen.

B. École et famille: une alliance au service de la réussite des élèves

"*La famille est le premier espace de socialisation*" (Durkheim, 1922). C'est au sein de celle-ci que toute personne apprend les bases de l'éducation auprès des parents, où de la personne qui possède l'autorité parentale définie par l'article L371-1 du code civil comme étant "*un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant*". Cette éducation passe en premier lieu par un apprentissage du monde qui l'entoure et de sa relation avec celui-ci. Les notions de respect, de partage, de droit et de devoir sont assimilées par l'enfant et renforcées tout au long de sa vie. Une fois adulte, il aura développé des automatismes pour pouvoir vivre en société et participer à son amélioration. Néanmoins, toute famille dispose d'une singularité, qui peut mettre à mal cette éducation. Notamment au XXIème siècle, qui voit un "*éclatement de la structure familiale traditionnelle*" (De Singly, 2017). De ce fait, l'école s'apparente comme un lieu où tout individu, peu importe son milieu social, sa structure familiale ou son "*capital culturel*" (Bourdieu & Passeron, 1964) doit pouvoir avoir un complément d'éducation en lien étroit avec celle fournie par les familles.

Auparavant, la famille et l'école étaient deux institutions bien distinctes avec des rôles différents, compris et acceptés de tous. L'École était chargée de l'instruction. Elle permettait l'apprentissage de connaissances apportées par l'enseignant. Au sein de la famille, les parents s'occupaient de l'éducation, c'est-à-dire de transmettre un certain nombre de valeurs qui permettront à un enfant de former sa propre personnalité. Cependant, l'évolution de l'institution fait qu'on est passé d'une école "*sanctuaire du savoir*" à une école "*ouverte*" sur la société. De ce fait, les attentes des différents partenaires ont évolué. Les parents dénoncent une école inefficace et les enseignants pointent la défaillance de l'éducation parentale (Feyfant, 2015). Ce changement de paradigme fait que, les parents et l'École ont dû, ensemble, construire une relation qui vise l'intérêt de l'enfant et sa réussite en tout point. Cette relation est ce qu'on appelle la coéducation.

Au niveau étymologique, "*coéduquer*" vient du latin et se construit avec les termes "*cum*" et "*educare*" ce qui signifie "*élever avec*". La notion est définie par Rayna et Rubio (2010) comme "*une relation entre éducateurs dits "premiers" que sont les parents et éducateurs professionnels qui oeuvrent en parallèle (...) en alternance avec les parents*".

Coéduquer c'est donc mettre en œuvre ensemble des processus de collaboration et de coopération au service d'un soutien à la parentalité (Feyfant, 2015). Le but étant que l'enfant ait pleinement conscience de ses capacités et de comment au mieux agir pour sa réussite, son bien-être personnel et celui d'autrui. Autrement dit, élever ensemble, un enfant, un futur citoyen.

Une École, une famille et un enfant qui ensemble développent un lien fort entraînera une base éducative au service de la réussite de l'élève. De plus, cela permet de prédire des comportements plus sûrs à l'adolescence et des problèmes de santé moins importants (Hawkins & al, 2000). Ce triangle éducatif permet des bénéfices multiples:

Pour la famille qui se voit accompagnée par l'institution et son personnel compétent et formé, dans l'éducation de son enfant et dans la construction de son identité propre.

Pour l'établissement, avec une amélioration du climat scolaire (la coéducation faisant partie des sept piliers du climat scolaire sur lesquels agir pour son perfectionnement). En effet, des parents qui communiquent avec l'École et inversement, favorisent une meilleure compréhension des attentes et des besoins de tous pour l'intérêt de l'élève et de son implication auprès de ses apprentissages et des relations avec les membres de la communauté.

Enfin, cela a des aspects plus que positifs pour l'élève. Si sa famille et son école entretiennent de bonnes relations et visent une cohérence éducative entre les deux sphères, l'enfant développera un sentiment de bien-être, d'accompagnement et de confiance envers les personnes qui gravitent autour de lui pour sa réussite scolaire, personnelle et sociale. Lorsque l'enfant a le sentiment d'être soutenu par sa famille et par l'école, une atmosphère favorisant la diminution de la victimation et des conduites agressives (Slee, 2006), ainsi qu'une réduction des comportements antisociaux se créer permettant à l'élève de se développer dans de meilleures conditions (Cunningham & Sandhu, 2000).

Payet développe l'idée, de "*construire un capital confiance*" en "*repensant la relation École-famille*" (2017). D'après l'auteur, les parents ne démontrent pas un désintérêt vis-à-vis de l'École. Cependant, certains sont plus à même d'accompagner leur enfant et s'investissent davantage dans leur scolarité alors que d'autres rencontrent plus de difficultés. Dans les deux cas, l'École doit construire avec l'ensemble des familles et des moyens mis à sa disposition une coéducation permettant d'accompagner au mieux chacune d'entre elles. En effet, "*une société qui tient à ses enfants doit veiller sur leurs parents, mais aussi sur toutes les personnes en relation avec l'enfant*" (Ansembourg & Guegen, 2015).

L'éducation des élèves est une priorité collective. C'est ensemble que nous devons participer à son émancipation et à l'accompagnement dans sa construction personnelle. Cet accompagnement se fait en lien étroit avec les parents et peut passer par l'usage d'une mesure éducative. Cet usage est un point de friction dans la relation que la famille peut avoir avec l'École (Feyfant, 2015) alors qu'une punition, si

elle respecte certaines prérogatives, est un outil éducatif au service de la famille et de l'École.

C. La punition scolaire: un outil éducatif nécessitant une bonne maîtrise

La vision de la mesure éducative qui suit s'effectue sous le prisme de la pensée du professeur de philosophie de l'éducation, Eirick Prairat (2011).

“Sujet tabou et pratique honteuse, la question de la sanction a longtemps été frappée d'indignité intellectuelle. Et pourtant, il n'est pas éducation sans sanction. Le problème n'est donc plus aujourd'hui de savoir s'il faut ou non sanctionner mais de savoir comment il faut s'y prendre pour responsabiliser un sujet en devenir” (Prairat, 2011, p. 3). Comme nous l'explique l'auteur, la sanction est un outil éducatif à condition de l'utiliser à bon escient et en respectant certains principes.

Il nous fait part de ces principes qui sont aux nombres de quatre: principe de signification (elle s'adresse à un sujet, elle est individuelle), d'objectivation (on punit un acte et non une personne), de privation (elle enlève des droits ou des avantages) et de socialisation (elle doit amener une réparation du coupable vers la victime).

L'auteur explique que la sanction éducative a trois finalités: une fin éthique, une fin politique et une fin sociale.

La finalité éthique suggère que l'élève est en construction, c'est un sujet qui n'est pas encore responsable; la sanction éducative doit permettre d'amener l'enfant vers un sujet responsable.

En ce qui concerne la finalité politique, *“la sanction vise à rappeler la primauté de la loi et non la prééminence des adultes”* (Prairat, 2011, p. 80), le but étant d'assurer une cohésion de groupe en y mettant un cadre connu et accepté de tous.

Enfin, la finalité sociale a pour objectif de réadapter les comportements afin que le coupable et la victime puissent tous deux retrouver une place au sein du groupe dans lequel ils évoluaient avant que la transgression ait eu lieu.

Il distingue trois visions de la sanction en fonction de trois angles. Celui des philosophes (priorité à la loi), celui des psychanalystes (priorité au sujet) et celui des pédagogues.

La vision des pédagogues englobe le souci de la loi et du sujet mais se penche davantage sur la question du lien entre l'enfant et l'adulte. Ce lien peut-être mis à mal par l'usage de la punition.

C'est en ce sens, que la question de la punition éducative doit être une question centrale et maîtrisée dans la relation enfant-éducateur et doit inclure les parents tant ils ont un rôle majeur à jouer avec l'École pour l'intérêt éducatif que celle-ci peut apporter à leur enfant.

Problématique

Dans le contexte où l'usage de la punition participe à la dégradation de la relation École-famille, comment le Conseiller Principal d'Éducation, en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative, peut-il faire la promotion de la valeur éducative de la sanction, le levier d'une coéducation efficiente ?

VI. Les hypothèses de travail

Ma méthode de recherche a pour objectif d'affirmer ou non les deux hypothèses ci-dessous qui permettront d'éclairer la problématique.

Dès lors,

1 - L'usage de la punition dégrade la relation École-famille parce que les parents trouvent cette mesure injuste, inefficace et le montre en contestant celles-ci.

2 - La routinisation des pratiques punitives par le personnel pédagogique et éducatif dégrade la relation École-famille parce qu'elles ne font plus sens auprès des parents.

PARTIE II: MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

I. La méthode de recherche employée

Je me suis appuyé sur deux outils afin de valider ou d'invalider mes hypothèses et d'apporter des éléments de réponse à ma problématique.

A. Un questionnaire à destination des parents

Ce questionnaire à destination des parents porte sur la thématique de la punition en milieu scolaire. Il est anonyme dans le but de récolter une parole libre et authentique. L'objectif de celui-ci est de récolter leur perception sur cette question. Celui-ci a été réalisé à partir de février 2023 pour une diffusion par voie numérique (pronote) au sein du collège durant les deux semaines avant les vacances de Pâques 2023.

Il comporte un total de dix-huit questions. Les premières questions d'ordre général permettent de cerner le public interrogé. Ensuite, la question "*Globalement, êtes-vous satisfaits de la relation entretenue avec le collège ?*" donne une vision générale des relations entretenues entre l'école et la famille au sein du collège. Vient la question "*est-ce-qu'il arrive que votre enfant soit puni ?*", grâce à celle-ci, j'ouvre sur la thématique de la punition.

J'enchaîne avec la notion de justice et sur la perception de l'usage répétitif de la punition que peuvent avoir le personnel du collège. Je m'intéresse également au ressenti des parents lorsque leur enfant est puni, leur réaction et sur leur perception de l'usage éducatif ou autre que la punition peut avoir.

Enfin, je termine par une question ouverte "*De manière générale, que pensez-vous de la question de la punition ?*" afin de recueillir un apport plus qualitatif et argumenté des parents sur la mesure éducative.

Après plusieurs échanges auprès de mon directeur de mémoire, j'ai présenté le questionnaire à la direction de l'établissement dans lequel j'exerce. Cependant, celui-ci n'a pas été validé par le chef d'établissement et son adjoint de par sa

thématique qui est délicate auprès des parents. De plus, le contexte actuel de l'établissement (multiples grèves du corps pédagogique et éducatif, parents contestataires, projet d'établissement non retenu en conseil d'administration etcetera) fait que ces derniers craignent que les parents se saisissent du questionnaire pour pointer un sujet sensible dans le collège. Cette non-validation participe au constat effectué en amont, la corrélation entre parent et punition au collège est une problématique forte dans l'EPL.

B. Une grille d'entretien à destination du personnel scolaire

À la suite du refus de la direction concernant le questionnaire, j'ai dû réadapter ma méthode de recherche en effectuant plus d'entretiens qu'initialement prévu afin d'avoir plus de matière à analyser.

Ces entretiens, semi-directifs, ont été menés auprès de sept personnels de l'établissement. On compte deux enseignants, une CPE et quatre AED. Ils permettent de donner la parole aux acteurs sur la perception et la place de la punition notamment en ce qui concerne la relation avec les parents d'élèves sur cette notion alimentée par leurs expériences personnelles et professionnelles. C'est également un outil qui permet de percevoir quel sens chaque professionnel donne à son action dans sa pratique quotidienne.

J'ai confectionné une grille d'entretien composée de seize questions qui m'a permis de structurer ces rencontres et d'orienter le sujet de l'entretien vers les thématiques que je voulais travailler.

Ces entretiens enregistrés (avec l'accord de la personne) commençait par une série de questions qui me permettait d'avoir une vision de l'expérience que l'adulte avait concernant son métier. Très rapidement, j'ouvrais la discussion sur la thématique de l'autorité qui débouchait sur la question de la punition et de leur pratique personnelle sur ce sujet. Par la suite, j'orientais vers la place qu'ils donnent aux parents dans la punition. Vient l'idée de contestation des mesures disciplinaires par les parents et comment le professionnel fait pour gérer ces situations. Je finissais l'entretien avec deux questions. La première portait sur le fait d'avoir déjà regretté

d'avoir puni un élève afin de déceler des facteurs qui peuvent rendre la punition comme un outil à usage répété et dénué de sens en fonction de certaines circonstances. La deuxième, d'ordre général, s'intéressait à comment le professionnel envisage la relation École-famille dans son travail.

Une transcription verbatim a été effectuée pour ces entretiens.

II. Analyse et interprétation des résultats

A. Entre professeurs, assistants d'éducation et CPE

Les premières questions permettent de situer le type de public avec lequel j'ai passé les entretiens. Parmi eux, il y a deux professeures littéraires (lettres modernes et espagnol), une CPE et quatre AED. Les professeures disposent d'un certain niveau d'ancienneté dans la profession (6 ans (première année dans le collège) et 19 ans (quatrième année dans le collège)) de même pour la CPE (24 ans (dixième année dans le collège)). Cela témoigne d'une vision large de leur métier qui leur a permis d'expérimenter afin de trouver la manière de travailler qui leur correspond au mieux.

Les AED, eux, ont moins d'ancienneté de part leur âge et le statut qui cadre leur profession, néanmoins, deux sont dans leur deuxième année de poste (un temps plein, un mi-temps) et les deux autres sont quant à eux dans leur troisième (un temps-plein, un mi-temps). Tous ont connu seulement ce collège comme lieu de travail ce qui restreint leur manière de travailler à une expérience.

B. La punition au service de l'autorité ?

Lorsque l'on parle d'autorité, le terme de punition ressort très rapidement. « *L'autorité est une influence qui s'exerce sans recourir à la force, à la différence de l'autoritarisme qui use d'un pouvoir de contrainte* », (Rayou & Van Zanten, 2011). La punition peut permettre de rétablir une relation stable et équilibrée à condition qu'elle ne soit pas perçue comme injuste et inadaptée.

Pour la CPE, "*l'autorité, elle se vit, elle s'incarne*", sa "*posture professionnelle doit inévitablement avoir valeur d'exemple*". Elle s'identifie comme étant un acteur

fort de l'EPL en terme d'autorité de par sa place dans le collège et de la nécessité de donner un cadre aux élèves en faisant *“respecter le règlement intérieur”*.

Dès que l'on parle d'autorité, les AED font référence à la punition, *“je les sanctionne”* (AED N), *“j'essaye de ne pas changer mes décisions (concernant les punitions posées)”* (AED T). Pour eux, la punition fait partie intégrante de leur posture autoritaire et est un outil au service du respect des règles.

Pour Madame X, la question de l'autorité fait référence à un équilibre à trouver *“j'essaye de trouver le bon mixe”* dans sa posture pour être autoritaire sans faire preuve d'autoritarisme.

C. Un objectif partagé par tous

L'ensemble des acteurs partage le même objectif quand ils utilisent la punition *“c'est vraiment s'il n'y a pas moyen de trouver une autre solution pour que ça s'arrête, tout de façon l'objectif d'une punition c'est toujours pour que ça s'arrête et qu'ils prennent de meilleures habitudes”*(madame M).

La CPE apporte comme éléments *“qu'il n'y a pas que les savoirs, les savoirs-être font partie intégrante de l'école (...) apprendre à vivre ensemble quoi”*, c'est un objectif social qu'ils visent, le respect de l'autre et de soi-même pour qu'ensemble, ils puissent devenir des citoyens éclairés. Il est important pour l'élève qu'il fasse le lien entre la faute qu'il a commis et la punition qu'il reçoit afin de trouver du sens dans la démarche entreprise par l'adulte comme le précise l'AED E *“on essaye de donner des punitions en lien avec les fautes commises”*.

Cependant, cet objectif semble être difficilement atteint comme nous le dit l'AED T avec un certain sentiment d'impuissance *“c'est rarement concluant mais voilà quoi”* ou encore l'AED V *“on sait que pour certains ça sert à rien”*.

D. Un choix restreint

De plus, notons que les punitions les plus données se résument soit à l'observation (2 personnels) soit à l'heure de retenue (4 personnels). La CPE envisage un autre aspect de la punition *“mettre des retenues, pas forcément non parce que je gère la punition de manière autre je dirais”* pour elle, l'aspect de la

punition ne passe pas par une contrainte mais par une prise de conscience de l'élève qui passe par un dialogue avant tout *"Je veux que ça vienne de notre échange et qu'il ne soit pas amené à reproduire ce qu'il a fait"* On peut même ne pas parler de punition dans ce cas mais d'une alternative à celle-ci. Elle envisage également des *"devoirs maison"* pour engager un travail avec les familles qui pour elle est primordiale et dont elle donne une importance capitale"

E. La punition: acte éducatif en aval d'une prévention

Par ces entretiens, la première chose qui apparaît c'est que l'usage de la punition est entrepris par l'ensemble des acteurs du collège. Il est nécessaire pour les élèves que *"le cadre soit donné en amont"* (madame M) pour qu'ils aient conscience de ce qu'ils peuvent faire ou non. Comme nous le précise madame M *"j'utilise beaucoup de méthodes préventives"* avant de punir l'élève qui peut passer par des indicateurs pour l'élève comme *"mettre le carnet sur la table"*. L'ensemble des acteurs font preuve d'avertissement, *"j'essaye de donner un premier avertissement, de ne pas punir directement (...) peut-être lui donner un deuxième avertissement"* (AED E), *"je les préviens déjà"* (Madame X) ce qui permet de ne pas directement passer à la punition de manière radicale.

L'AED V précise qu'il *"faut beaucoup de prévention et d'anticipation pour ne pas arriver à la catastrophe"*. L'anticipation passe par une vigilance accrue des acteurs pour ne pas laisser de failles aux élèves dans lesquelles ils seront tentés de s'introduire.

L'AED T *"essaye de discuter avec, quand le dialogue est possible"*, cette dimension relationnelle est cruciale car elle permet aux deux parties d'exprimer leur point de vue, cependant, l'énervement de l'élève qui va potentiellement être puni fait qu'il est parfois difficile d'entamer le dialogue.

F. La punition biaisée par des facteurs personnels

La question de la punition est indirectement liée à des facteurs personnels. Madame M précise *"qu'on a pas tous le même niveau d'exigence"* ce qui traduit la singularité de tout acteur éducatif. Madame X nous parle de sentiment qui jouent en

faveur des élèves *“il me fait rire donc j'ai un seuil de tolérance plus élevé”* mais également en défaveur d'eux *“le jour où je suis plus énervée, où je sens que je vais avoir moins de patience je serais plus sévère (...) des fois tu peux faire ça car tu es très en colère et que finalement par rapport à tes pratiques habituelles c'est décalé”* .

De même l'AED E ajoute la dimension temporelle qui peut agir sur l'usage de la punition *“des fois on arrive à un moment dans la journée où on sature un peu (...) on a moins de patience”*. L'AED V qui exerce à mi-temps voit que ces collègues à temps-plein font plus usage de punition qu'elle *“je peux avoir plus de patience qu'eux et c'est normal et je pense que si j'étais comme eux je punirai beaucoup plus aussi”* ce qui traduit le niveau d'exigence mentale dont il faut faire preuve lorsqu'on exerce un métier aux relations humaines.

L'AED T explique que ces facteurs peuvent agir sur l'usage raisonné de la punition *“après avoir collé un élève je peux me dire qu'une observation ça aurait pu suffire mais des fois il y a les émotions qui prennent le dessus”* ce qui peut influencer son réel impact auprès des élèves et de leur famille. Une mauvaise gestion des émotions semble pouvoir impacter l'usage d'une punition juste.

G. L'annonce d'une punition scolaire auprès des parents

On peut apercevoir une différence entre les acteurs interrogés concernant le fait de prévenir les familles lorsqu'ils posent une punition. Une première partie va prévenir les parents afin que ceux-ci entendent la version des faits de la personne qui a puni son enfant *“j'en informe toujours les parents de vive voix et je le fais toujours en présence de l'élève, de manière à ce qu'il perçoive qu'il y a une relation de confiance qui s'est établie entre lui et moi”* (CPE), *“j'explique toujours quand je donne une punition”* (Madame M), *“oui, quand je punis je préviens”* (AED V).

Pour l'autre partie, on peut distinguer que le fait d'appeler les parents est synonyme de contrainte, voir de confrontation entre l'école et la famille *“ça ne me plait pas non plus de punir, même d'appeler les parents ou quoi, j'ai pas envie, j'ai pas envie d'être en guerre”* (AED N). L'AED T avoue qu'en fonction des familles, il a tendance à ne pas appeler *“Des fois je les appelle, des fois je les appelle pas (...) la*

flemme ça dépend de la famille (...) il y a des familles on les connaît, on peut pas, j'ai pas spécialement envie de les avoir au téléphone (...) mais quand les familles sont chiantes on a moins envie de les appeler, donc je n'appelle pas".

L'AED N rejoint l'AED T dans ses propos "ça dépends des parents vraiment (...) ils peuvent être contradictoire avec nous". Madame X et l'AED E ajoutent qu'elles préviennent les parents quand la punition revêt de faits plus graves "je prends pas le temps d'envoyer un SMS ou d'appeler à part dans les cas extrêmes", "ça dépend si c'est pour des choses qui sont par exemple une bagarre que vraiment c'est assez grave".

Nous constatons une dissonance entre les différents acteurs de l'EPL sur le fait de prévenir ou non les parents en fonction des familles et de la gravité de l'acte commis par l'élève.

H. Une relation École-famille entravée par la contestation des punitions

La place des familles dans la question de la punition est vue de manière importante mais mal comprise par les parents pour le personnel interrogé. C'est un engagement que prennent ces familles qui peut parfois être perçu comme excessif, "il y a des familles investies, il y en a qui le sont un peu trop" (AED T).

On constate que le personnel a conscience qu'il faut travailler ensemble pour l'élève "l'idéal est que nous travaillons de pair et que plus l'enfant comprendra que nous somme ensemble pour l'aider et qu'il ne peut pas utiliser notre conflit pour éviter les punitions, plus il pourra revenir dans le rang et ça sera bénéfique pour lui (...) c'est un partenariat, les parents n'ont pas toujours conscience de ça" (Madame M). Cependant, comme le dit la CPE, "elle est primordiale cette place, ce qu'il se passe c'est que ça devient de plus en plus compliqué".

Cette difficulté rencontrée par le personnel semble être liée aux parents contestataires des punitions "ils ne sont pas dans notre camp, on va dire ça comme ça et ils croient plus la parole de leur enfant que la nôtre" (AED N). Cette vision est partagée par l'AED E "(les familles) soutiennent beaucoup leur enfant avant tout et du coups c'est plus compliqué". Les parents ont tendance à vouloir que leur enfant

ne soit pas puni et n'hésitent pas à discuter avec la personne qui a posé la punition pour la changer ou l'enlever *"les parents sont beaucoup dans la négociation"* (AED E). La confiance en l'institution de certains parents semble ébranlée comme nous le précise l'AED V *"Il y a des parents qui sont pénibles et qui revendiquent et qui font plus confiance en l'institution ouais"*.

L'ensemble du personnel interrogé partage le fait qu'ils ont déjà eu affaire à des familles contestataires et que ces remises en cause ont un impact mental pour le personnel *"après la remise en cause, c'est parfois compliqué (...) l'enfant est roi (...) on apporte pas de crédit à ce qu'on fait donc c'est parfois compliqué et pénible et douloureux, ça prend beaucoup de temps et d'énergie"* nous dit la CPE avec un air désabusé de la situation. L'AED N semble également fatiguée que les parents remettent en cause les punitions et semble le prendre comme une attaque personnelle des parents *"ils en font pas assez et que faut arrêter à un moment donné de toujours nous accuser car ça ne nous plaît pas à nous de les punir"*. L'AED E pense que les parents voient la punition comme *"un affront"* et que les parents *"couvrent beaucoup leur enfant"*.

Cette contestation semble être liée à un facteur principal dont six adultes sur sept évoquent lors de ces entretiens: le manque de confiance des familles vis-à-vis de l'institution.

I. Le manque de confiance des familles envers l'institution

Le constat est partagé par les membres du collège, globalement, il y a *"un bon relationnel avec les familles"* (AED T), néanmoins il y a un groupe de familles *"trop investies"* (AED T) qui *"demandent une énergie qui est impressionnante"* (CPE). Cela engendre le sentiment que *"la coéducation est malheureusement compliquée"* (CPE). Le but étant rappelé par madame M *"recréer un climat de confiance entre les parents et moi car sinon c'est très compliqué de travailler"*, ce à quoi la CPE ajoute que la coéducation *"ça passe par un échange (...) instaurer une relation de confiance"*.

Ce manque de confiance semble se dégrader d'année en année comme le témoigne l'AED V *“j'ai entendu du personnel qui travaille ici depuis plusieurs années que ça s'est dégradé ici”*. Lors des entretiens, j'ai ressenti un certain agacement du personnel quant à ces constantes remises en cause par les mêmes familles qui les empêchent de faire leur métier et d'arriver à des fins éducatives *“un groupe de famille qui ne nous fait pas confiance ce qui fait que c'est dur au quotidien de réellement travailler”* (AED T), *“c'est pas rendre service à leur gamin mais il y a vraiment un manque de confiance par rapport à l'École de ces familles là qui se croient tout permis et qui nous sabordent quoi, qui sabordent tout notre action éducative”* (CPE).

Le personnel semble épuisé par la situation ne trouvant pas de solution pour parvenir à un travail collaboratif entre famille et École *“oui j'ai cédé une fois, deux fois, mais un moment donné il y a quelque chose qui fait que ça marche pas, ils ne nous font pas confiance”* (AED N), *“ils ne devraient même pas intervenir je dirais, ils devraient faire confiance à l'équipe éducative et si leur enfant est puni c'est normal quoi, ils devraient ne rien avoir à dire”* (AED V). L'AED E aborde la question sous un angle différent, pour elle cette question est liée à la légitimité qu'un jeune adulte puisse éduquer un enfant *“on sent un manque de confiance des parents envers nous, peut-être aussi parce qu'on est jeune aussi donc forcément il y a certains parents qui n'acceptent pas notre légitimité (...) parce que quand on se prend des réflexions au téléphone des fois en disant beh « j'ai pas votre âge » donc on comprend, voilà quoi”*.

La question du rôle de chacun est alors au centre de la notion de confiance; comme le précise la CPE *“les parents sont des partenaires à part entière mais je pense qu'au sein de l'École ils ont toute leur place mais il faut qu'ils sachent rester à leur place (...) là aussi c'est une question de confiance”*, elle termine son propos comme si elle s'adressait directement à ces parents avec exaspération traduisant la redondance de son action auprès de ces familles *“il faut nous faire confiance et bien évidemment on a besoin de vous mais faites nous confiance”*.

J. L'injustice vécue par les élèves: point d'appui pour les parents contestataires

Il est intéressant de noter que le terme de justice lorsqu'on parle de contestation ressort également des entretiens. En effet, un sentiment d'injustice émanant des élèves sert de point d'appui pour argumenter auprès de leurs parents lorsqu'ils ont été punis. Les parents *"cherchent à savoir si c'est juste ou si ce n'est pas juste"* (madame X) lorsque leur enfant est puni.

Prenant en compte que les élèves se savent soutenus par leurs parents les élèves *"disent ce qu'ils veulent à leurs parents et ici les parents croient leur enfant avant de croire en nous, c'est pénible"* (AED V). De ce fait, lors des contestations, les parents *"disent "oui mais un camarade à lui a fait pareil et il a pas été puni alors pourquoi mon fils oui?", on se retrouve avec un sentiment d'injustice qui touche dans un premier temps les élèves et dans un second temps les parents"* (AED V).

Ce sentiment d'injustice peut être alimenté par la singularité de tout individu exerçant un métier en contact avec d'autres personnes. Même si *"on essaye d'appliquer le même règlement pour tout le monde"* (AED E), l'AED V précise que dans l'équipe, *"on a chacun et chacune notre personnalité"*, de ce fait *"certains punissent plus que d'autres et les élèves ne comprennent pas tellement pourquoi avec lui on peut faire ça et avec l'autre on peut pas, ils trouvent ça injuste"*. La cohérence éducative semble être difficile à mettre en œuvre dans le collège de par la pluralité des acteurs présents ce qui peut impacter les élèves et leurs familles.

K. La relation AED/CPE dans le cadre des contestations des parents

La CPE en tant que responsable de l'animation de l'organisation du service vie scolaire (CS4, RDC de 2013) est *"amenée à recevoir des familles par rapport aux punitions qui ont été posées par les assistants d'éducation"* de plus elle ajoute que *"c'est un phénomène qui devient de plus en plus important"*. Cette démarche est partagée par les AED interrogés qui, lorsque la situation semble trop difficile à gérer,

passent le relais aux CPE “*je passe le relais aux CPE*” (AED T), “*c’est plus vous qui gérez ça en recevant les parents*” (AED V).

Les CPE sont vus comme un soutien voire un relais quand “*c’est compliqué avec les parents (...) on essaye de voir avec les CPE*” (AED E). De plus, l’AED N exprime son énervement quant à la reconnaissance et la légitimité que certains parents peuvent avoir du métier d’AED en faisant appel aux CPE quand elle a une contestation d’une famille “*parce que nous ils nous traitent comme des merdes, je suis désolé mais voilà c’est la réalité*”.

L. Ouverture réflexive sur l’amélioration de la punition au service de la relation École-famille

L’ensemble de ces contestations impacte la relation École-famille dans un sens où les familles ne comprennent pas pourquoi leur enfant est puni et jugent parfois cela injuste et dans un autre sens où le personnel estime que les familles ne leur font pas confiance quant à leur travail éducatif qui parfois passe par la punition. Ces remises en cause sont perçues comme “*pénibles*” (Madame X).

L’AED V entame la réflexion sur l’usage de la punition en faisant “*un travail*” afin de “*mieux l’aborder et mieux l’utiliser en équipe pour faire plus sens auprès des élèves et des familles*”. Le but étant d’offrir un cadre plus compréhensible et visible par tous afin de redonner place à la punition car pour elle, “*on est pas si bon que ça, on est perfectible*”.

III. Réflexion suite à la recherche

A. Les limites de la méthode employée

Durant ma méthode d’investigation, j’ai rencontré certaines difficultés; tout d’abord lorsque le questionnaire élaboré n’a pas été validé par la direction de l’établissement. Ce dernier m’aurait permis de réellement récolter le point de vue des parents pour venir affirmer ou non mes hypothèses. Dès lors, ma recherche s’appuyait uniquement sur mes entretiens. J’aurais voulu interroger plus de professeurs mais, pris par le temps restant je n’ai pas pu fixer d’autres entretiens.

B. Validation des hypothèses ?

Pour l'hypothèse 1, les entretiens révèlent que les contestations des parents vues par le personnel du collège prennent vie à cause de deux points majeurs: le manque de confiance des familles envers l'institution et l'injustice que les élèves et leurs parents peuvent ressentir lorsqu'une punition est posée. Cette injustice semble être alimentée par des facteurs personnels du corps pédagogique et éducatif, la singularité et sensibilité de tout individu.

Concernant l'hypothèse 2, les entretiens ne parviennent pas à apporter des éléments de réponses concrets sur lesquels s'appuyer pour affirmer l'hypothèse. On peut cependant souligner que les facteurs personnels jouent un rôle dans la mesure éducative et que parfois il semblerait qu'en fonction d'un état personnel, on serait plus amené à punir un élève.

De ces entretiens, on peut émettre de nouvelles hypothèses qui permettront d'avoir une vision plus précise en quoi la punition scolaire impacte la relation École-famille.

C. Émergence de nouvelles hypothèses

Dès lors,

3 - Le manque de confiance des familles envers le personnel éducatif et pédagogique concernant l'usage de la punition dégrade la relation École-famille.

4 - Une mauvaise gestion des émotions par le personnel éducatif et pédagogique est un biais à l'usage d'une punition juste et adaptée.

Dans cette dynamique, en troisième partie, nous aborderons les thématiques soulevées par cette recherche afin d'éclairer davantage en quoi la relation École-famille est un axe majeur pour la réussite de l'élève.

PARTIE III: AXE STRATEGIQUE EN FAVEUR D'UNE RELATION ÉCOLE-FAMILLE, LEVIER D'UNE RÉUSSITE SCOLAIRE DANS LE CADRE D'UNE MESURE ÉDUCATIVE

Cette partie est axée autour de la question suivante: **comment préserver la relation École-famille durant l'usage d'une mesure éducative ?**

Dans un premier temps, nous verrons en quoi une confiance réciproque entre l'École et la famille est un facteur de réussite pour l'élève.

Dans un second temps, nous aborderons la question du sentiment d'injustice qui peut émaner des élèves et des familles suite à une mesure éducative et en quoi il est important d'avoir une bonne gestion de ses émotions pour être juste dans sa pratique professionnelle.

Enfin, dans un troisième temps nous finirons par voir comment le CPE est étroitement lié à la question de la coéducation et de la mesure éducative notamment dans le cadre des entretiens CPE-famille et quels enjeux sont présents durant ceux-ci.

I. Confiance et respect du rôle de chacun

A. École et famille: une alliance éducative

L'École et la famille sont deux lieux d'éducation majeur, il est important que toutes deux, ensemble, se rencontrent, se comprennent pour s'allier au service de la réussite des enfants (Sara & Feistel, 2006-2007). Cependant, l'école est victime d'une mauvaise image depuis une trentaine d'années ce qui impacte la confiance que les familles portent à l'institution (de Vaumas, 2012). Comme nous le précise la psychologue Bérangère Jeanneau, membre de l'école des parents et des éducateurs du département Loire-Atlantique (citée dans de Vaumas, 2012) "*il est important que le rôle de chacun soit bien compris*", dans le cas contraire, nous avons à faire à des

familles qui ont des attentes trop élevées et un personnel pédagogique et éducatif non formé pour y faire face (de Vaumas, 2012).

B. Une meilleure connaissance des familles pour une confiance partagée

Il est nécessaire que le personnel du collège sache avec quel type de famille il travaille pour mieux adapter sa communication et son action éducative. Bernardin (cité dans de Vaumas, 2012) distingue quatre types de famille qui se démarquent: les familles qui possèdent les codes scolaires et qui s'investissent au sein de l'école. À l'inverse, les parents qui délèguent à l'école. Il y a également ceux qui sont dans une attitude de résignation. Enfin, les parents qui ont des attentes trop fortes. Dans tous les cas, communication, confiance et respect doivent être les clefs de voûte d'une relation École-famille profitable à tous, en particulier aux élèves. *"Toute action partenariale est fondée sur une reconnaissance réciproque ainsi que sur la confiance et l'égalité"* rappelle Fotinos (cité dans de Vaumas, 2012). Dès lors, il est nécessaire que toute action scolaire entreprise par une des deux sphères doit être discutée collectivement tout en gardant en vision l'intérêt de l'élève. Cela passe également par la punition; École comme famille doivent s'allier pour punir efficacement tout en accordant une confiance à chacun. Dans le cas contraire, un élève évoluant entre deux discours dissonants sera impacté dans l'apprentissage des valeurs citoyennes.

Il paraît intéressant d'inviter davantage les parents d'élèves dans le collège pour que les deux mondes se rencontrent plus et apprennent à travailler collectivement en faveur de la réussite des élèves. Si chacun reste cloisonné de son côté, on assiste à une méfiance nourrie par des préjugés et des idées reçues qui ne font qu'entraver le rôle éducatif de chacun. Dans le dessein où École et famille disposent d'objectifs communs; apprendre à se connaître, à communiquer, à se faire confiance, et à se respecter sont les prémices d'une relation au service de l'élève dont la punition scolaire en fait partie.

II. L'injustice scolaire: un frein éducatif

A. Une notion aux enjeux forts mais ...

La question de la justice s'apparente comme une base solide dans la relation entre un élève et un professionnel de l'éducation. En effet, pour un enfant le fait de se sentir écouté, accueilli et perçu comme l'égal de ses pairs renforce toute l'action éducative qui émane d'un adulte et sa légitimité aux yeux de l'élève. Néanmoins, il est très compliqué d'avoir un système juste en tout point.

Le lien entre la sanction et l'injustice "*attaque la relation pédagogique en son cœur*"; il est nécessaire de mettre en œuvre une politique éducative qui tend à réduire ce sentiment tant il joue sur la réussite des élèves (Desvignes & Meuret, 2009). En effet, on distingue de multiples effets négatifs que l'injustice peut engendrer pour nos élèves. Tout d'abord, il peut diminuer le bien-être des élèves (Meuret & Marivain, 1997), mais également être un frein à l'apprentissage des savoirs et savoirs-être (Grisay, 1997), tout en favorisant des attitudes négatives (violences, délinquances...) (Bègue, 2009) et un manque de confiance des élèves et de leurs familles envers l'École (Desvignes & Meuret, 2009).

B. ... entravée par la singularité de tout individu

Il faut prendre en compte que "*chacun a de bonnes raisons de ressentir ce qu'il ressent, de penser ce qu'il pense, de dire ce qu'il dit et de faire ce qu'il fait*" (Favre, 2021). Dès lors, il est important que le personnel éducatif analyse toute situation avant de recourir à la punition. Un élève agit de cette manière car il a ses propres raisons de le faire. Le personnel doit alors évaluer avec l'enfant son comportement et ne pas réagir directement par une punition sous peine de parasiter son jugement par ses émotions.

"*Toute sanction, écrit Robert Dottrens, compromet plus ou moins les relations entre maîtres et élèves : tout l'art de l'éducation consiste à recourir le moins souvent possible aux punitions*" (Prairat, 2011, p. 70). L'adulte ressent également des émotions et doit être capable de les maîtriser pour mieux appréhender toute situation éducative. Être formé à la gestion des émotions est un moyen intéressant pour que

le personnel fasse preuve de discernement et d'ajustement lorsqu'un élève enfreint une règle. Cette gestion permet de ne pas punir sous l'influence d'une émotion négative qui rendrait la punition injuste. Dans le cas contraire, la relation construite avec l'élève et sa famille se verra abimée par une mesure éducative inadaptée.

En ce sens, la cohérence éducative entre les différents acteurs d'un collège est facteur d'une punition perçue plus juste et adaptée. De ce fait, il paraît nécessaire que l'ensemble des acteurs d'un établissement scolaire se concertent pour établir une ligne éducative commune notamment avec les assistants d'éducation qui œuvrent au quotidien avec les élèves. Pour ce faire, le règlement intérieur est un levier éducatif qu'il faut co-construire avec le personnel mais il semble également intéressant d'impliquer les parents d'élèves et les élèves à sa construction pour une meilleure acceptation des punitions lorsque les règles de celui-ci sont enfreintes.

III. Le CPE : pilier d'une coéducation au service de la réussite de l'élève

A. Au coeur de la relation École-famille et des mesures éducatives

“Au sein de l'abîme éducatif, ils (CPE) contribuent à la meilleure connaissance possible de l'adolescence et de son environnement familial et social” (CDM 2015). Le CPE est un acteur central dans la relation École-famille et doit contribuer à préserver celle-ci, y compris lorsque l'élève enfreint le règlement intérieur et doit être puni. Sachant que la punition reste un point de discorde entre l'École et la famille; même si l'ensemble des membres des équipes pédagogiques et éducatives peuvent poser une punition; de par ses missions, compétences, son héritage du surveillant général et la vision du “sale boulot” qui lui incombe (Payet, 1997) fait que les familles voient le CPE comme l'interlocuteur principal concernant la punition. Dès lors, les contestations qui peuvent suivre une mesure retombent bien souvent sur lui.

B. L'entretien avec les parents d'élèves: outil éducatif au service du CPE

Burdin (2020) se questionne sur les entretiens que les CPE et les parents d'élèves peuvent avoir et quel positionnement la famille peut avoir durant ces derniers. Elle nous fait part que les interactions des CPE avec les parents lorsque l'élève a dérogé aux règles, sont des situations de travail spécifiques.

Cette analyse a permis de déterminer trois types de transgressions : la violence, les problèmes de présence dans le collège et les incivilités. Elle répartit les entretiens en trois catégories en plus d'être tous informatifs: le type de suivi, le type de recadrage et le type de suivi et recadrage. Dans tous les cas, le maintien d'une bonne relation avec le parent va être un trait permanent.

De plus, elle nous fait part qu'il existe trois types de positionnement des parents durant ces entretiens :

- ❖ Les parents coopératifs (majoritaire). Cette coopération se décline en trois degrés : la coopération minimale, le discours commun (majoritaire), la co-élaboration de solutions.
- ❖ Les parents qui expriment une contestation ou une opposition qui se manifestent notamment pour les thèmes suivants : punition ou sanction jugées injustes ou inadaptées; un différend sur le fonctionnement du collège; des parents qui défendent la version de leur enfant; et un refus des propositions du collège.
- ❖ Et pour finir, les parents en retrait : ceux qui s'expriment peu, se résignent et/ou se soumettent aux décisions annoncées. Ce type de positionnement s'inscrit bien souvent lorsque les problèmes de comportement de leur enfant n'est pas nouveau et les familles prennent alors acte de la décision de mesure disciplinaire.

Ainsi, selon l'auteure, ces entretiens ont des enjeux de natures différentes. Dans un premier temps, le CPE doit faire attention de ne pas dégrader l'image du collège en participant à la défense de sa politique éducative (enjeu institutionnel). Dans un second temps, il faut qu'il agisse dans l'optique de préserver la relation

École-famille (enjeu relationnel) tout en travaillant ensemble pour que l'élève se comporte comme un élève, futur citoyen (enjeu éducatif). Enfin, dans un troisième temps, il faut que l'ordre scolaire soit rétabli et que la punition se soit passée dans de bonnes conditions (enjeu pragmatique).

C. Une stratégie d'entretien en faveur d'une coéducation basée sur une confiance réciproque

Nous avons vu qu'il existe différents types d'entretiens et différents positionnements des parents d'élèves lors de ceux-ci. Malgré la diversité que chaque situation éducative propose, nous pouvons orienter chaque entretien vers une co-animation CPE/parent pour permettre dans un premier temps un partenariat entre l'École et la famille fort de confiance et de respect du rôle de chacun et dans un second temps agir ensemble en tant qu'éducateur au service de l'élève. Cette co-animation repose sur un discours commun auprès de l'élève. En effet, si les parents d'élèves en désaccord avec l'institution tiennent un discours éducatif qui va à l'encontre de celui du collège; l'élève en pleine construction voit alors la sphère familiale et la sphère scolaire qui ont un discours différent. Cette dissonance éducative influe directement la perception de l'élève sur l'établissement et son comportement. Ce phénomène impacte la relation École-famille et donc la réussite de l'élève.

De ce fait, la co-construction de solutions semble être un point clé pour tendre vers ce but. Réfléchir avec la famille à comment gérer toute situation éducative et notamment la punition permettra une meilleure acceptation de tous (école, famille, élève). Cette réflexion prendra d'autant plus de sens lors des entretiens en physique mais peut également être effectuée à distance, par téléphone. Un des points clef semble également d'inclure l'élève dans cet entretien pour qu'il puisse participer à ce moment de réflexion et ne pas changer de version des faits entre l'école et la famille. Lors des contestations sur les punitions émanant des parents à l'encontre d'un AED, le CPE en tant que responsable de l'équipe vie scolaire (CS4) se doit d'accompagner

l'assistant d'éducation dans cette démarche pour qu'ensemble, lors d'un entretien, CPE/parents/AED forment un triptyque éducatif au service de l'élève.

Dans ce contexte, de manière générale et notamment durant ces entretiens éducatifs, le CPE, interlocuteur privilégié dans la relation École-famille doit être capable d'agir au mieux en fonction des attentes des familles tout en préservant une relation de confiance et un cohérence éducative y compris dans l'usage des mesures éducatives afin de redonner à la punition toute sa valeur éducative tout en créant un réel partenariat visant un objectif commun: la réussite de l'élève.

CONCLUSION

Nous avons vu tout au long de cette recherche que la relation École-famille est une notion centrale dans la société française. En effet, ce fait social majeur touche plus de douze millions d'élèves, leurs familles, l'ensemble des acteurs de l'Éducation Nationale et ses partenaires. De ce fait, il est nécessaire d'accorder une réelle priorité tant elle influe sur le bien-être de tous et la réussite de l'élève.

La coéducation peut être mise à mal par un ensemble de facteurs dont la mesure éducative en fait partie. Dans un usage juste, adapté et compris par tous, la punition scolaire est un outil éducatif efficace. Néanmoins, elle reste un point de discorde entre les deux sphères.

Dans un environnement favorisé, les parents possédant les codes scolaires s'investissent grandement dans la scolarité de leur enfant et n'hésitent pas à remettre en cause les punitions données par le personnel du collège en raison d'un manque de confiance envers les acteurs éducatifs et pédagogiques. Ce manque de confiance est d'autant plus alimenté par un sentiment d'injustice que les élèves font transparaître auprès de leurs parents lorsque ces derniers ont reçu une punition. Cette injustice semble être amplifiée par des actions éducatives biaisées par des facteurs personnels aux adultes de l'établissement.

Dès lors où toute démarche éducative est soutenue par une relation de confiance et une cohérence éducative entre l'élève et le professionnel mais aussi entre le professionnel et les parents; l'ensemble de la communauté éducative doit tendre vers une coéducation dont la ligne directrice serait la communication et le respect du rôle de chacun au service de l'élève.

Le CPE est un acteur primordial dans la question de la relation École-famille et des mesures éducatives, de par ses missions et ses compétences, il doit permettre de rendre à la punition toute sa dimension éducative. L'entretien avec une famille est un moment fort pour le CPE qui va pouvoir accompagner le parent dans toute situation éducative en prenant en compte l'ensemble des enjeux que revêt cet

exercice, adapté à la singularité des familles pour construire, ensemble, une action éducative à destination de l'élève qui peut également passer par une punition.

L'ensemble de cette politique éducative doit être en adéquation avec le volet éducatif du projet d'établissement (CS3 du RDC 2013) et viser la création d'une atmosphère où règne la confiance entre l'École et la famille, facteur d'un climat scolaire en faveur de la réussite des élèves, futurs citoyens.

Références bibliographiques

- Ansembourg, T. D., & Gueguen, C. (2015). *Pour une enfance heureuse : Repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau.*
- Bègue, L. (2009). Chapitre 1. Justice et cognition. Dans : Marie Duru-Bellat éd., *Les sentiments de justice à et sur l'école* (pp. 13-30). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Bourdieu, P., & Passeron, J. C. (1964). *Les Héritiers : les étudiants et la culture.*
- Burdin, C. (2020). « Comme ils se parlent. » Les spécificités des entretiens entre des CPE et des parents de collégiens qui ont enfreint les règles. *Carrefours de l'éducation*, 49, 97-114.
- Cunningham, N. J., Sandhu, D. S. (2000). A comprehensive approach to school-community violence prevention. *Professional School Counseling*, 4, 2, 126-134.
- De Singly, F. (2006). *Les Adonaissants.* Armand Colin.
- De Singly, F. (2017). *Sociologie de la famille contemporaine.*
- Desvignes, S. & Meuret, D. (2009). Chapitre 12. Les sentiments de justice des élèves en France et pourquoi. Dans : Marie Duru-Bellat éd., *Les sentiments de justice à et sur l'école* (pp. 187-199). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- de Vaumas, É. (2012). Méfiance et investissement. *L'école des parents*, 599, 18-23.
- Durkheim, É. (1922). *Éducation et sociologie.*
- Favre, D. (2021). *Reconnecter l'École avec le Vivant: 10 pratiques pédagogiques à changer pour un nouveau paradigme.* Dunod.

- Feyfant, A. (2015). *Coéducation : quelle place pour les parents ?* Dossier de veille de l'IFÉ, n°98, Janvier. Lyon. ENS de Lyon.
- Fotinos, G. (2014). *L'état des relations école- parents. Entre méfiance, déviance et bienveillance : une enquête quantitative auprès des personnels de direction des Lycées et Collèges*. Noisiel : Casden.
- Grisay, A. (1997), « Evolution des acquis cognitifs des élèves au cours des années de collège », *Dossiers Éducation et Formations*, 88.
- Hall, S. (2017). *Identités et cultures : Politiques des cultural studies*.
- Hawkins, J. D., Herrenkohl, T. I., Farrington, D. P., Brewer, D., Catalano, R. F., Harachi, T. W., Cothorn, L. (2000). *Predictors of School Violence*, Washington D.C., OJJDP.
- Meuret, D. Marivain, T. (1997), « Inégalités de bien être au collège », *Dossiers Éducation et Formation*, 89
- Payet, J. (1997). Le « sale boulot » : Division morale du travail dans un collège en banlieue. *Les Annales de la recherche urbaine*.
- Payet, J. (2017). *Ecole et familles : Une approche sociologique*. De Boeck.
- Perrenoud, P. (2018). *Métier d'élève et sens du travail scolaire*.
- Prairat, E. (2011). *La sanction en éducation*. Presses Universitaires de France - PUF.
- Rayna, S. & Rubio, M. N. (2010). Coéduquer, participer, faire alliance. In Rayna. S et al. (dir.). *Parents-professionnels : la coéducation en questions*. Paris : Érès, p. 15-25
- Rayou, P. & van Zanten, A. (2011). *Les 100 mots de l'éducation*. Presses Universitaires de France.

Sara, A. & Feistel, S. (2006-2007). *Investissement parental et réussite de la scolarité de l'enfant : comment produire une dynamique constructive ?*. CEMÉA

Slee, P. T. (2006). Violence prevention: schools and communities working in partnership. *International Journal on Violence in Schools*.

Référentiels, circulaires et codes

Arrêté du 1er juillet 2013 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Arrêté du 1er juillet 2013 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation – Compétences spécifiques des conseillers principaux d'éducation.

Article L 111 - 2 du code de l'éducation.

Article L 111 - 4 du code de l'éducation.

Article L 371 - 1 du code civil.

Circulaire n° 2011-111 du 1-8-2011 de l'organisation des procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté, mesures de prévention et alternatives aux sanctions.

Circulaire n°2015-139 du 10-8-2015 des missions des conseillers principaux d'éducation.

Annexes

Annexe 1: Questionnaire sur la punition en milieu scolaire à destination des parents.

Annexe 2: Grille d'entretien à destination du personnel du collège.

Annexe 3: Entretien Madame X.

Annexe 4: Entretien Madame M.

Annexe 5: Entretien CPE.

Annexe 6: Entretien AED N.

Annexe 7: Entretien AED E.

Annexe 8: Entretien AED T.

Annexe 9: Entretien AED V.

Annexe 1: Questionnaire sur la punition en milieu scolaire à destination des parents

Bonjour à tous,

Dans le cadre d'une recherche universitaire, ce questionnaire anonyme à destination des parents d'élèves du collège de Rognac concerne la thématique de la punition en milieu scolaire et a pour objectif de récolter votre perception sur cette question.

La punition correspond à l'ensemble des mesures éducatives qui sont prises par les membres des équipes pédagogiques et éducatives du collège à l'encontre d'un élève qui de par son comportement a enfreint le règlement intérieur de l'établissement (observation, heure de retenue, devoir supplémentaire, exclusion de cours, confiscation du téléphone portable...).

Dans ce questionnaire, nous ne parlons pas des sanctions qui sont prises par la direction de l'établissement (avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion de la classe, exclusion de l'établissement, exclusion définitive).

Merci d'avance pour le temps que vous consacrerez au questionnaire d'une durée de 5 à 10 minutes.

1/ Quel âge avez-vous ?

- Moins de 30 ans
- Entre 31 et 40 ans
- Entre 41 et 50 ans
- Plus de 51 ans

2/ Quelle est votre profession ?

- Employé
- Cadre
- Commerçant
- Ouvrier
- Chef d'entreprise
- Retraité

- Sans emploi
- Autre, précisez :.....

3/ Combien avez-vous d'enfants scolarisés au collège ?

- 1
- 2
- 3
- 4 ou plus

4/ Dans quel niveau est scolarisé votre enfant (plusieurs réponses possibles si vous avez plus d'un enfant) :

- Sixième
- Cinquième
- Quatrième
- Troisième

5/ Votre enfant est (plusieurs réponses possibles si vous avez plus d'un enfant) :

- Une fille
- Un garçon
- Autre

6/ Globalement, vous êtes satisfait de la relation entretenue avec le collège ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Pas satisfait
- Pas du tout satisfait

Précisez votre réponse:

7/ Est-ce-qu'il arrive que votre enfant soit puni ? (Aller directement à la question 17 si la réponse est "non")

- Oui
- Non

8/ A quelle fréquence votre enfant est puni :

- Une fois par semaine
- Une fois par mois
- Tous les jours
- Plusieurs fois par jour
- Autre, précisez :...

9/ Pour quelle(s) raison(s) votre enfant a-t-il été puni ? (plusieurs réponses possibles):

- Des faits mineurs (bavardage, oubli de matériel, travail non fait, enfantillage, déplacement non autorisé, retards ou absences non justifiés, etc)
- Des faits graves (violence physique, violence verbale, désobéissance, insolence, manque de respect, etc)
- La raison pour laquelle mon enfant a été puni ne méritait pas une punition
- Il a été puni à tort
- Autre, précisez :...

10/ Quelle est la punition la plus fréquente à laquelle est confrontée votre enfant :

- Observation
- Heure de retenue
- Devoir supplémentaire
- Exclusion de cours
- Confiscation du téléphone portable
- Autre, précisez :.....

11/ Répondez à l'affirmation suivante : « les punitions données à mon enfant sont justes » :

- Totalemment d'accord
- D'accord
- Moyennement d'accord
- Pas d'accord
- Pas du tout d'accord

Précisez votre réponse :....

12/ Quel personnel de l'établissement punit le plus votre enfant :

- Professeur
- Assistant d'éducation (surveillant)
- Conseiller Principal d'Education (CPE)
- Chef d'établissement / Chef d'établissement adjoint
- Autre, précisez :.....

13/ Répondez à l'affirmation suivante : « c'est toujours la même personne qui punit mon enfant » :

- Totalement d'accord
- D'accord
- Moyennement d'accord
- Pas d'accord
- Pas du tout d'accord

14/ Quel est votre ressenti lorsque vous apprenez que votre enfant est puni (plusieurs réponses possibles) :

- Vous vous sentez peiné
- Vous ressentez de l'énerverment contre le comportement de votre enfant
- Vous ressentez de l'énerverment contre l'institution
- Vous vous sentez déçu par le comportement de votre enfant
- Vous vous sentez démuni face à la situation
- Vous vous êtes habitué à cette annonce
- Vous ne ressentez aucune émotion en particulier
- Vous ressentez de l'injustice (« c'est encore lui qui se fait punir »)
- Vous vous sentez accompagné par l'institution
- Autre, précisez :....

15/ Comment êtes-vous prévenu lorsque votre enfant est puni ?

- Appel téléphonique
- Message Pronote

- Mail
- Mot dans le carnet
- Vous n'êtes pas prévenu
- Autre, précisez :....

16/ Que faites-vous quand vous apprenez que votre enfant est puni :

- Vous appelez la vie scolaire pour avoir plus d'informations
- Vous prenez rendez-vous avec le professeur qui l'a puni
- Vous prenez rendez-vous avec un des CPE
- Vous punissez également votre enfant à la maison
- Vous en parlez avec votre enfant
- Vous ne faites rien
- Autre, précisez :...

17/ Comment percevez-vous la punition à l'École ? (plusieurs réponses possibles) :

- Comme un outil éducatif
- Comme une contrainte pour l'élève
- Comme une contrainte pour la vie de famille
- Comme une source de discorde entre vous et votre enfant
- Comme un outil efficace quand un élève a commis une faute
- Comme un abus de pouvoir des adultes envers l'élève
- Comme un acte inutile
- Comme un indicateur du comportement de votre enfant au collège
- Comme un soutien à l'éducation que vous lui donnez
- Autre, précisez :....

18/ De manière générale, que pensez-vous de la question de la punition ?:

- Réponse longue attendue : ...

Annexe 2: Grille d'entretien à destination du personnel du collège

Avant propos : Cet entretien a pour objectif de voir la perception et la place de la punition des différents membres de l'équipe pédagogique et éducative notamment en ce qui concerne la relation avec les parents d'élèves sur cette notion.

1. Depuis quand exercez-vous votre profession ?
2. Quelle matière enseignez-vous ?
3. Depuis combien de temps exercez-vous dans ce collège ?
4. Comment exercez-vous votre autorité dans votre pratique professionnelle ?
5. Est-ce-qu'il vous arrive de punir un élève ?
6. Comment ça se passe si vous deviez punir un élève ?
7. Quels sont les objectifs d'une punition pour vous ?
8. Quel est le motif le plus fréquent pour lequel vous posez une punition ?
9. Quelle est la punition que vous posez le plus ?
10. Comment faites-vous pour éviter de punir un élève ?
11. Quelle place donnez-vous aux parents dans la question de la punition ?
12. Est-ce-que vous prévenez les parents quand vous posez une punition ?
(Question de relance) - Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
13. Est-ce-qu'il arrive que certaines des punitions que vous posez soient remises en question par les parents ? (Question de relance)
14. Comment gérez-vous ces remises en question ? (Question de relance)
15. Est-ce-que vous avez déjà regretté d'avoir puni un élève ?
16. Comment envisagez-vous la relation École-famille dans votre pratique professionnelle ?

Annexe 3: Entretien Madame X

A : très bien, alors première question : Depuis quand tu exerces ta profession de professeur ?

X : Alors justement j'ai regardé sur « lprof » hier, j'ai 5 ans d'ancienneté et j'ai été contractuelle l'année juste avant de commencer donc 6 ans.

A : D'accord, donc 6 ans au total, et tu enseignes l'espagnol c'est bien ça ?

X : oui tout à fait

A : et depuis quand es-tu dans ce collège ?

X : Cette année.

A : Très bien, donc de manière générale, comment exerces-tu ton autorité dans ta pratique professionnelle ?

X: heu alors c'est une question un peu vague, je pense que je suis pas très autoritaire, j'ai un rapport assez, enfin j'essaye d'avoir un enseignement assez détendu, c'est-à-dire que c'est pas du tout l'armée avec moi, on rigole etcetera , après j'ai du mal avec le bruit donc voilà c'est pas non plus le capharnaüm, j'essaye de trouver le bon mixe et puis les jours où je suis plus énervée ou je sens que je vais avoir moins de patience je serais plus sévère. Voilà j'adapte aussi, ah tu vois il y a des jours où tu es prêt à prendre sur toi et où tu sais que voila quoi. Par exemple, tu sais que si tu as deux heures de cours ça y joue énormément et si tu sais que tu as six heures dans la journée c'est différent tu as besoin d'avoir plus de calme.

A: d'accord ça change du jour au jour ?

X : ouais c'est vrai que c'est pas figée mais dans l'ensemble avec les années je me rends compte que je suis pas parmi les profs les plus sévères.

A : ok, très bien et du coups est-ce-qu'il t'arrive de punir des élèves ?

X : Ah beh ouais.

A : Et comment ça se passe quand tu les puni ?

X : ben heu je les préviens déjà, je préviens que je vais mettre une observation, voila, une fois, deux fois, je les préviens toujours. Je mets des observations, je mets

des heures de retenues quand je trouve que c'est le cran au-dessus, exclusion de cours quand vraiment je peux pas, je peux plus, la personne perturbe mon cours ça va m'empêcher d'enseigner : ou s'il y a de l'insolence, tu vois, voilà, pour marquer le coups. Ça m'arrive aussi de mettre l'élève dans le couloirs 5/10 minutes, c'est un peu l'entre-deux. Ça ce n'est pas officiel, mais ça permet parfois de ne pas passer à l'acte et de faire comprendre à la personne que c'est la limite.

A: et ça marche bien cette technique ?

X : Ça marche bien, ça marche très bien. Après ça dépend des élèves mais ça marche très bien.

A : D'accord, et du coups pour toi, c'est quoi les objectifs d'une punition ?

X : Pour moi l'objectif c'est que l'élève comprenne que ce qu'il fait il faut ça cesse. Que s'il bavarde trop et que ça me gêne dans mon cours il faut qu'il arrête de bavarder et j'espère que le cours d'après ça lui aura servi de leçon.

A : Est ce que le cours d'après tu vois du changement ?

X : Ça dépend des élèves, il y a des élèves avec qui ça va vraiment bien marcher. Tu prends un gamin comme ***** c'est un gamin qui fait beaucoup le clown. Alors moi je l'aime beaucoup, il me fait rire donc j'ai un seuil de tolérance plus élevé, parfois il m'agace vraiment trop et il va trop loin je lui mets une observation et lui ça marche direct mais tu en as d'autres, tu sais ce que c'est, tu le vois, tu as beau leur en mettre cinquante et ça marche pas.

A: Très bien, et le motif pour lequel tu punis le plus, c'est lequel ?

X : Alors sur pronote, il y a marqué attitude incorrecte mais là-dessus tu peux mettre tout et n'importe quoi, mais je pense que c'est ça, genre jette une boulette de papier, mais derrière ça il y a aussi refuse de quitter sa casquette, enfin il y a plein de chose que tu peux mettre derrière ce motif, insolence en gros. Bavardage finalement, ils arrivent quand même à comprendre en général, tu vois tout le monde est un peu bavard, tu vois nous aussi on a été un peu bavard, c'est pas un truc que voilà quoi.

A: c'est quelque chose que tu tolères plus ?

X : C'est-à-dire qu'ils comprennent, une fois, deux fois, pas tous attention encore une fois.

A : D'accord, donc la punition que tu poses le plus c'est laquelle ?

X : Je dirais observation sûrement.

A : Tu as commencé à répondre tout à l'heure, mais comment tu fais pour éviter de punir un élève ? Tu m'as dit c'est principalement les rappels à l'ordre, de sortir l'élève dehors un petit moment.

X : Ça peut être aussi avec des élèves, d'appeler les parents et de dire voilà que maintenant, ça ne va pas, c'est pas la bonne pente, ça peut m'arriver.

A : C'est en lien avec ma prochaine question, quelle place tu donnes aux parents dans la question de la punition ?

X : Ben voilà c'est ça, mais ça c'est quand même exceptionnelle, ça dépend du profil de l'élève, de comment je m'imagine derrière des parents qui cadrent ou pas, en général, on le sent ça tu vois, on le sent à l'éducation de l'enfant s'il y a un cadre derrière, parfois on se trompe aussi, et la place, beh la place on espère toujours qu'ils soient présents. Tu vois quand je publie sur l'espace parent on espère toujours que la punition va heu...

A: Que les parents vont en reparler avec leur enfant ?

X : Oui exactement, mais après ça c'est que des hypothèses, on est pas très en lien avec les parents parce qu'on a pas le temps tout simplement car on a trop d'élèves.

A : Est-ce que tu préviens les parents quand tu poses une punition ? C'est seulement par l'espace parent sur pronote ?

X : Voilà, je prends pas le temps d'envoyer un SMS ou d'appeler à part dans les cas extrêmes.

A : Ok, du coups est ce qu'il arrive que certaines des punitions que tu poses soient remises en cause par les parents ?

X : oui, ça ça arrive hein, c'est pas souvent non plus mais ça arrive bien sûr, ouais ouais.

A : D'accord et dans ce cadre où les parents remettent en cause la punition que tu poses, comment fais-tu pour gérer ça ?

X : en général, il faut s'appeler et essayer de discuter pour essayer de comprendre chacun le point de vue de l'autre, en général ça se solutionne quand même bien.

A : Ça se solutionne comment ?

X : Bah il faut discuter heuuu...

A : Est-ce-que tu maintiens la punition, tu trouves un entre deux, tu l'enlèves, comment ça se passe ?

X : Oui je maintiens la punition, j'ai jamais enlever de punition suite à des revendications de parents mais par contre j'explique, voilà, parfois j'argumente, c'est un peu pénible mais en général tu arrives à..., moi ils voient que je suis pas, je suis plutôt sympa je pense et ils comprennent que voilà quoi, tu vois toujours à trouver quand même, avoir une réelle altercation avec les parents j'ai jamais eu.

A : C'est plus une demande d'information, de précision, d'avoir un contexte dans lequel tu as puni l'élève ?

X : oui ils cherchent à savoir, « mais vous êtes sûr », « mais moi elle me dit que c'était plutôt sa camarade alors ceci-cela » enfin voilà quoi, ils cherchent à savoir les parents, si c'est juste ou si ce n'est pas juste, très souvent c'est ça.

A : très bien, alors est-ce-que tu as déjà regretté d'avoir puni un élève ?

X : Oui ça a dû m'arriver, là je m'en rappelle pas exactement mais oui ça a déjà dû m'arriver. Des fois tu peux faire des choses par erreur, ou des fois tu peux faire ça car tu es très en colère et que finalement par rapport à tes pratiques habituelles c'est décalé, oui oui je pense que ça a dû m'arriver. Mais dans ce cas là, je pense que je le dis à l'élève et je reviens avec lui sur la situation mais là je t'avouerais que je n'ai pas de souvenir. Mais me connaissant je pense que oui.

A: Très bien, alors dernière question du coups, c'est une question un peu plus générale, comment tu envisages la relation École-famille dans ta pratique professionnelle ?

X : Bah honnêtement, heu je donne pas une grande place aux parents pas mais par manque de temps en fait. Je trouve ça regrettable mais on peut pas, on a trop d'élèves t'imagines.

A : Tu aimerais faire plus ?

X : Ah ouais, j'aimerais faire vraiment vraiment plus parce qu'en fait, dès lors que tu discutes avec les parents tu arrives à mieux connaître l'élève car ils te décrivent des facettes d'eux que tu ne connais pas, des choses comme ça et voila enfin avant toute chose j'aimerais même mieux connaître mes élèves au-delà de leurs parents, j'aimerais mieux les connaître eux, mais Tu vois déjà que j'ai du mal à vraiment rentrer dans une relation avec eux alors avec leurs parents c'est encore plus compliqué. Tu vois la semaine dernière j'ai fait passer une élève à l'oral, elle était dans tous ses états, elle a failli faire un malaise et tout dans le couloir. Moi je savais pas qu'elle était émotive comme ça, si j'avais su, je lui aurais pas fait passer, d'ailleurs je l'ai noté sur la mémorisation mais le reste non, elle a pas réussi car je ne savais pas et tu vois on ne connaît pas bien nos élèves non plus.

A: Et tu penses pas que pour mieux connaître les élèves il faudrait pas se servir des parents comme levier ?

X : Oui oui, c'est probablement un des leviers qu'il faut actionner pour en mieux connaître ses élèves. En fait, les parents je les connais que quand c'est eux qui s'immiscent et qu'ils veulent à tout prix me voir.

A : D'accord, donc c'est plus une démarche qui émane d'eux, qui t'oblige entre guillemet à donner plus d'informations, à passer des appels plus régulièrement etcetera ?

X : Oui voila, c'est rare que ça viennent de moi à cause du temps, franchement c'est ça.

Annexe 4: Entretien Madame M

A : Depuis quand exercez-vous votre profession ?

M : Depuis 2004.

A : D'accord quelle matière enseignez-vous ?

M : Le français, les lettres modernes.

A : Depuis combien de temps exercez-vous dans ce collège ?

M : Dans ce collège, ça fait 4 ans.

A : Très bien, donc de manière générale, comment exercez-vous votre autorité dans votre pratique professionnelle ?

M : Il y a plein de méthodes, dans le détail, ça varie en fait d'une classe à l'autre car les classes ne sont pas toutes pareilles. Déjà au début de l'année je leur explique qu'il y a deux possibilités soit ça se passe bien et je suis assez cool, assez sympathique. Je les laisse se placer s'il n'y a pas de bavardage. Et je leur dit "si par contre ça se passe pas bien là je vais commencer à faire un plan de classe", éventuellement à les mettre par ordre alphabétique, mettre un garçon, une fille. En général, ça se passe plutôt bien et je ne suis pas obligé de faire ça. Ensuite, quand je sens déjà quand ils rentrent que la classe est agitée, je leur dit de sortir leurs carnets de liaison et de les mettre dans le coin de la table. En fait, ce que je veux c'est éviter de perturber le cours au maximum car on a très peu d'heure de cours. Et s'il y a le moindre problème, je prends le carnet et ils savent qu'ils ne doivent pas me répondre, ne pas faire de commentaire, c'est juste un premier avertissement. Quand je montre un carnet que j'ai déjà pris une autre fois, ça veut dire que l'élève aura une observation. Donc en général, ça calme. Si jamais je sens pas la classe agitée mais que c'est qu'un élève, juste je fais rapidement *claquement de doigt à deux reprises*, et je dis **** carnet sur la table et il sait que ça veut dire qu'il a déjà un peu débordé. Je sanctionne assez rarement, j'utilise plutôt des méthodes préventives comme ça. Si jamais j'ai pris le carnet, l'élève sait qu'il doit venir me voir à la fin du cours et du coup je lui parle d'abord pour savoir comment il va, ce qu'il s'est passé, est ce que c'est une journée difficile etcetera. Je préfère toujours savoir parce qu'on ne sait

jamais en fait parce que les élèves aussi ont parfois des situations difficiles. Je préfère toujours leur donner une chance de sortie. Par contre, je précise qu'il est dans mon viseur pour la prochaine fois.

A: Très bien, du coups, est-ce-qu'il vous arrive de punir un élève ?

X : Beaucoup de prévention en amont. Ensuite, il y a un onglet dans les absences "observation" où je marque des informations du style « n'avait pas son carnet, son matériel etcetera » parce que je sais que les parents peuvent le consulter cet onglet et ça n'entre pas comme une observation dans l'onglet "punition". Si je peux éviter au maximum j'évite et je donne juste des informations. Quand je mets vraiment une heure de retenue c'est souvent pour travail non fait alors qu'il y a eu un délai supplémentaire ou vraiment un élève avec qui il y a eu insolence ; en général, il se calme avant. Avec moi ça se passe, je trouve qu'à mon niveau d'exigence hein, on a pas tous le même niveau, mais à mon niveau je trouve que ça se passe plutôt bien, ils sont polis.

A: D'accord, alors les objectifs d'une punition pour vous ?

X : Pour moi ça serait, bah toute la prévention que je mets en amont c'est pour éviter et les objectifs de la punition c'est vraiment s'il n'y a pas moyen de trouver une autre solution pour que ça s'arrête. Tout de façon l'objectif d'une punition c'est toujours pour que ça s'arrête, et qu'ils prennent de meilleures habitudes.

A : Ok, du coups le motif le plus fréquent pour lequel vous posez une punition ?

X : Si vraiment l'élève perturbe le cours, par exemple s'il me répond alors que je lui prends le carnet, en fait je fais tout pour que ça ne perturbe pas le cours car j'ai besoin d'avancer sur mon cours, les autres élèves n'ont pas à être impacté par un élève donc si vraiment il perturbe le cours je vais punir. Donc le motif le plus fréquent c'est perturbe le cours.

A : Ok et la punition que vous posez le plus ?

X : J'aime pas donner des lignes etcetera donc ça va être une heure de retenue.

A : Vous avez déjà répondu auparavant, comment vous faites pour ne pas punir un élève, c'est toute la démarche de prévention que vous mettez en place.

X : Oui tout à fait c'est bien ça.

A :Et du coups qu'elle place vous donnez aux parents dans la question de la punition ?

X : Alors j'explique toujours quand je donne une punition. J'envoie un petit message aux parents en expliquant les raisons de la punition, en général je passe par pronote car j'ai pas le temps d'appeler les parents et puis parfois les parents quand on les appelle c'est très long donc j'envoie un petit message par pronote en disant que je lui ai donné des possibilités de se calmer et en général je termine par "croyez bien que mon objectif est bien d'aider votre enfant. Que pourrions nous faire ensemble pour l'aider à mieux profiter de l'enseignement ?".

A: Il y a des retours par rapport à ces messages ?

X : Il y a souvent des retours qui sont plutôt positifs, j'ai rarement des retours négatifs des parents. Parfois les parents viennent avec des excuses et ils excusent leur enfant mais en général ils me disent "ah beh merci de m'avoir prévenu, effectivement nous pourrions voir ensemble comment faire pour l'aider est ce que nous pourrions avoir un entretien téléphonique ?" en général ça se termine comme ça. Ça m'arrive d'avoir des parents en colère aussi.

A: D'accord, donc est ce qu'il arrive que certaines des punitions que vous posez soient remises en cause par les parents ?

X : Rarement, ça a pu arriver et dans ces cas là, j'entame une discussion avec les parents pour faire comprendre que vraiment j'ai donné beaucoup de possibilités et que l'idéal est que nous travaillons de pair et que plus l'enfant comprendra que nous sommes ensemble pour l'aider et qu'il ne peut pas utiliser notre conflit pour éviter les punitions, plus il pourra revenir dans le rang et ça sera bénéfique pour lui.

A: Ça se passe plutôt bien ces remédiations avec les parents alors ?

X : J'ai rarement des soucis avec eux. Quand j'en ai, ça va un peu plus loin, on discute un peu plus et ça se termine plutôt bien au fond.

A : D'accord. Est-ce-que vous avez déjà regretté d'avoir puni un élève ?

X : Peut-être quand j'étais jeune professeure oui parce que j'étais plus sévère avec les élèves et ça m'est déjà arrivée de me rendre compte qu'en fait suite à des punitions, l'élève soit puni physiquement. On a des parents qui peuvent être violents c'est pour ça que maintenant j'évite les punitions au maximum parce que je ne sais pas ce qu'il se passe derrière.

A : Très bien, de manière plus générale, comment envisagez-vous la relation École-famille dans votre pratique professionnelle ?

X : Pour moi c'est un partenariat, les parents n'ont pas toujours conscience de ça, parfois, ils ont eu un vécu difficile à l'école donc je mets toujours en avant, j'essaye de faire ce que j'appelle le "sandwich émotionnel". C'est-à-dire je commence mon message en leur disant que je suis là pour leur enfant, que tout ce que je fais c'est pour lui, pour l'aider. Ensuite, je mets le problème. Et je termine par "que pourrions-nous faire ensemble pour l'aider ?". C'est pour recréer un climat de confiance entre les parents et moi car sinon c'est très compliqué de travailler en fait.

A: Pourquoi c'est compliqué ?

X : Parce que s'il n'y a pas de confiance, ce que les parents disent sur les professeurs est souvent assez négatif et l'enfant, n'est pas en confiance ou alors il est en confiance, trop, et il utilise ça pour éviter le travail ou pour éviter de bien se comporter.

Annexe 5: Entretien CPE

A : Depuis quand tu exerces ta profession ?

M : Depuis 1999.

A : Depuis combien de temps tu exerces dans ce collège ?

M : Alors dans ce collège ça doit faire une dizaine d'années.

A : Ok, donc dans ta pratique professionnelle, comment exerces-tu ton autorité ?

M : Pour moi l'autorité elle se vit, elle s'incarne donc ça c'est la première chose. Je pense que de par ce que je suis j'essaye de faire respecter le règlement intérieur déjà par ma posture professionnelle qui doit inévitablement avoir valeur d'exemple.

A : Ok ok, est-ce-qu'il t'arrives de punir un élève ?

M : Alors tout dépend de ce qu'on entend par punir. Reprendre des élèves quotidiennement sur des manquements au règlement intérieur c'est indéniable et c'est quotidien. Mettre des retenues, pas forcément non parce que ça peut m'arriver mais je gère la punition de manière autre je dirais.

A : Comment ça se passe si tu devais punir un élève ?

M : Si je dois punir un élève, reprendre un élève qui a failli au règlement intérieur moi ce qu'il m'importe, c'est qu'il y a une prise de conscience de la part de l'élève qui se rend compte de ce qu'il dit ou fait et qu'il ne reproduise pas cette faute. Ça passe par un échange et c'est lors de cet échange qui peut-être tout à fait sérieux et, c'est pas une tentative d'intimidation, c'est simplement pour montrer l'importance de ce qu'il a fait pour que ça ne se reproduise pas et à ce moment là, instaurer une relation de confiance, simplement l'avertir car je veux qu'il assimile ce pourquoi il est dans mon bureau plutôt que de poser une punition. Je veux que ça vienne de notre échange et qu'il ne soit pas amené à reproduire ce qu'il a fait.

A : Et du coups les objectifs d'une punition pour toi ?

M : C'est que ça ne se reproduise plus, c'est qu'il sache pourquoi ça ne doit pas se faire. Tout est question de respect. Il n'y a pas que les savoirs, les savoirs-être font

partie intégrante de l'École et doivent contribuer à développer cet aspect et inévitablement apprendre à vivre ensemble quoi.

A : Le motif le plus fréquent pour lequel tu poses une punition c'est quoi ?

M : Je dirais, il y a pleins de choses, pleins de choses. Le port de la casquette à l'intérieur, il y a les retards, il y a le fait de traîner dans les couloirs mais ce pourquoi j'accorde vraiment une importance c'est la manière dont les élèves se parlent entre eux et s'adressent à nous les adultes.

A : Quelle est la punition que tu poses le plus ?

M : Tout passe par le dialogue avant mais ça peut être un devoir que je donne à la maison sans passer par une heure de retenue et par contre ce sur quoi j'accorde une importance capitale c'est le travail avec la famille. À partir du moment où je reçois un élève pour des choses qui sont quand même importantes, j'en informe toujours les parents de vive voix et je le fais toujours en présence de l'élève, de manière à ce qu'il perçoive qu'il y a une relation de confiance qui s'est établie entre lui et moi. Ils apprécient souvent grandement le fait que ce que je leur dis à eux, je le dis également à leurs parents.

A : Ça rejoint ce que tu disais en amont, comment fais-tu pour éviter de punir un élève ?

M : C'est dans le dialogue, c'est une relation de confiance, c'est dans le partenariat que j'essaye d'instaurer avec les familles pour bien leur faire prendre conscience qu'il y a une délégation d'autorité lorsqu'ils nous confient leurs enfants. C'est à ce moment là que moi j'ai besoin de travailler avec eux pour que justement, ces manquements qu'il peut y avoir ne se reproduisent plus, qu'on soit sur la même longueur. C'est dans l'intérêt de tous.

A : Donc quelle place tu donnes aux parents dans la question de la punition ?

M : Pour moi elle est primordiale cette place, ce qu'il se passe c'est que ça devient de plus en plus compliqué. Ce que j'appellerai la "coéducation" est malheureusement compliquée, encore fort heureusement il y a peu de familles mais ces familles là nous demandent une énergie qui est impressionnante et le problème c'est que leur

gamin, selon moi c'est pas rendre service à leur gamin mais il y a vraiment un manque de confiance par rapport à l'école de ces familles là qui se croient tout permis et qui nous sabordent quoi, qui sabordent toute notre action éducative.

A: D'accord, donc est-ce-que tu préviens les parents quand tu poses une punition ?

M : Oui tout le temps.

A : Et du coups est-ce-qu'il arrive que certaines des punitions que tu mets soient remises en cause par les parents ?

M : Bien évidemment, et d'autant plus en tant que CPE de plus en plus je suis amenée à recevoir des familles par rapport aux punitions qui ont été posées par les assistants d'éducation et ça c'est un phénomène qui devient de plus en plus important.

A : Et comment tu fais pour gérer ces remises en cause ?

M : Alors moi je pars du principe que de toute de façon quand une punition est donnée, qu'elle soit donnée par n'importe qui, les parents c'est tout à fait légitime qu'ils demandent des explications à la personne qui a puni. Ça il y a aucun problème là-dessus c'est légitime donc ça doit pouvoir se faire. Je dis ça parce qu'effectivement on a quand même certains professeurs pour lesquels c'est compliqué et qui pas toujours dans un premier temps acceptent de répondre aux questions des familles concernant l'explication des punitions et ça peut retomber sur nous la vie scolaire. Pour moi ça c'est primordial, je leur apporte toujours ces réponses, j'explique toujours. Après la remise en cause, c'est parfois compliqué parce qu'effectivement il y a des situations où c'est un point de non retour ; l'enfant est roi et de toute de façon à partir du moment où c'est posé par l'adulte de l'établissement quoi qu'il en soit on accorde pas de crédit à ce qu'on fait donc c'est parfois très compliqué et pénible et douloureux, ça prend beaucoup de temps et d'énergie.

A: Du coups est-ce-que tu as déjà regretté d'avoir puni un élève ?

M : De mémoire non.

A : Très bien, dernière question de manière générale, comment envisages-tu la relation École-famille dans ta pratique professionnelle ?

M : Les parents sont des partenaires à part entière mais je pense qu'au sein de l'École ils ont toute leur place mais il faut qu'ils sachent rester à leur place. C'est tout simplement ça, là aussi une question de confiance. Personne n'a tout bon, les parents ou l'Éducation Nationale. Moi je dis toujours que le métier le plus difficile c'est celui de parents quand je les rencontre, on ne fait pas toujours bien c'est ce que je dis à mes AED, c'est ce que je me dis à moi-même mais il faut toujours qu'on essaye de faire au mieux. Pour les parents, c'est la même chose donc déjà les parents qui essaient de faire parfois beh on fait mal mais on est là justement pour pouvoir les accompagner et essayer de faire en sorte parce que là ce qu'il faut pas perdre de vue c'est qu'on est là pour les enfants, on est là pour leurs enfants et nous pour nos élèves donc c'est vraiment dans ce sens que moi j'insiste. Il faut nous faire confiance et bien évidemment on a besoin de vous mais faites nous confiance.

Annexe 6: Entretien AED N

A : Alors depuis quand tu exerces ta profession ?

N : C'est ma troisième année.

A : Seulement dans ce collège ?

N : Oui oui c'est ça.

A : D'accord, comment exerces-tu ton autorité dans ta pratique professionnelle ?

N : Heuuu il m'arrive souvent de gronder même si je sais que c'est pas la meilleure chose à faire et je peux les menacer d'appeler les parents ou soit je les sanctionne par observation ou par heure de colle. Et ça marche la plupart du temps, voilà. Où j'en parle quand c'est vraiment un gros problème aux CPE.

A : D'accord, donc est-ce-qu'il t'arrive de punir un élève ?

N : Oui, oui.

A : Et comment ça se passe quand tu dois punir un élève ?

N : Tout dépend de la gravité des choses. Exemple si je prends son téléphone, maintenant la règle c'est de le faire éteindre et de le faire ranger dans le sac et de mettre une observation. S'il ne m'écoute pas plusieurs fois j'irai faire soit une heure de retenue soit un rapport. Je me réfère aux CPE pour avoir leur avis avant.

A : Du coups pour toi les objectifs d'une punition c'est quoi ?

N : Beh c'est du lui faire apprendre et comprendre que c'est une chose à pas faire en fait et que j'espère que dans le futur il va s'améliorer et qu'il ne refera pas la même erreur. Que ça lui fasse un petit choc quoi "ah ouais j'ai fauté faut que j'assume", voilà.

A : Ok, donc le motif le plus fréquent pour lequel tu poses une punition c'est quoi ?

N : Heu ces temps ci je trouve qu'ils sont beaucoup insolents, je laisse passer mais si je devais en mettre un, je dirais l'insolence. C'est pour ça qu'on hausse le ton souvent.

A : D'accord, et la punition que tu poses le plus ?

N : On va dire les observations de manière générale.

A : Ok, et comment fais-tu pour éviter de punir un élève ?

N : Ben je retourne vers lui soit à la fin de l'heure et je lui dis "présente tes excuses" parce que ça ne me plaît pas non plus de punir, même d'appeler les parents ou quoi, j'ai pas envie, j'ai pas envie d'être en guerre. Du coups je vais le voir et je lui dis "présente tes excuses" et s'il refuse ou quoi j'irai voila, sinon je peux céder et lui enlever s'il présente ses excuses. Mais c'est moi qui fais le pas c'est pas lui qui vient vers moi.

A: Très bien, donc maintenant quelle place tu donnes aux parents dans la question de la punition ?

N : Ça dépend des parents vraiment, parce que tu as des parents, enfin, j'aime bien quand ils sont tenus au courant comme ça au moins la plupart du temps je les appelle et je leur dis "oui faut lui faire la leçon de morale" et ça peut marcher ou des fois, mais ils peuvent être contradictoire avec nous. Ils ne sont pas dans notre camp, on va dire ça comme ça et ils croient plus la parole de leur enfant que la nôtre. Et voilà, c'est mitigé, ça dépend des parents.

A: Du coups, est-ce-que tu préviens les parents quand tu poses une punition ?

N : Les observations non, les rapports oui mais avec les CPE, les heures de colles j'avoue que parfois, les parents voilà...

A : Il y a des parents que tu appelles pas parce que tu sais qu'ils ne vont pas être d'accord avec la punition, ça rejoint la question suivante, est-ce-qu'il y a des parents qui remettent en cause les punitions que tu poses ?

N : Oui oui oui.

A : Et comment tu fais pour gérer ces remises en cause ?

N : Et bah personnellement je vais voir les CPE, mais enfin..., parce que nous ils nous traitent comme des merdes je suis désolée mais voilà c'est la réalité.

A : Et par rapport à ces parents qui remettent en cause tes punitions, tu penses pas que si tu les appelles avant pour les prévenir et expliquer ta version des faits, ça ne marchera pas ?

N : Non, non, non, non, non ! Eh combien de fois certains parents ont voulu dériver, oui j'ai cédé une fois deux fois, mais à un moment donné il y a quelque chose qui fait que ça ne marche pas, ils ne nous font pas confiance.

A : D'accord, et est-ce que tu as déjà regretté d'avoir puni un élève ?

N : Oui et non, enfin oui. Parce que je me dis que c'est dommage pour lui en fait après ce qui me touche moi le plus c'est que parfois les élèves je vais leur mettre des punitions et après au fil du temps je vois qu'ils sont gentils avec moi et moi je suis gentille avec eux mais le mal est fait dans tous les cas mais il y a des jours où après je regrette car je les vois avec un bon comportement et tout mais je sais que des fois c'est des monstres en fait.

A: Tu penses pas que ces changements sont dû aux punitions que tu as posées ?

N : Peut-être que oui, ça doit y jouer. Exemple, une fois j'ai convoqué un petit pour une casquette et maintenant dès qu'il me voit il l'enlève.

A : Ok très bien, et de manière plus générale, comment tu envisages la relation École-famille dans ta pratique professionnelle ?

N : Ma famille personnelle ?

A : Alors non pas la tienne, celles des élèves.

N : Ah beh une grande place parce que c'est eux qui font l'éducation à la maison aussi. C'est à eux de leur faire la morale, c'est à eux de les punir aussi en retour et de leur crier dessus que c'est pas normal qu'ils soient punis ou autre pour surtout quand c'est l'insolence ou quoi parce que bon. Enfin moi je prends exemple de moi quand j'étais petite, mon père il m'a toujours dit "ramène des dix et tout mais soit jamais insolente" et là maintenant quand je vois les petits comment ils sont et tout genre on se dit "oh j'aimerais bien que les parents beh fassent plus d'efforts."

A: Et tu trouves qu'ils n'en font pas assez du coups ?

N : Pas trop non, non, pas tellement ils en font pas assez et que faut arrêter à un moment donné de toujours nous accuser car ça ne nous plaît pas à nous de les punir parce que en plus c'est nous après on les a les enfants et ce n'est pas une joie.

Annexe 7: Entretien AED E

A : Aller on y va, depuis quand tu exerces ta profession ?

E : Depuis 2 ans, l'année dernière et là cette année.

A : Dans le même collège du coups ?

E : Ouais.

A : Très bien, alors comment exerces-tu ton autorité dans ta pratique professionnelle ?

E : Heu beh du coups, l'autorité, on fait du mieux qu'on peut. C'est plus compliqué avec certains élèves mais on essaye d'appliquer le même règlement pour tout le monde.

A : Ok, est-ce-qu'il t'arrive de punir un élève ?

E : Oui.

A : Et quand tu punis comment ça se passe ?

E : J'essaye déjà de donner un premier avertissement, de ne pas punir directement. Par exemple, s'il traîne dans les couloirs de lui dire "tu sors" et si je le revois lui donner peut-être un deuxième avertissement ou alors la punition arrive et par rapport à la punition je préviens l'élève de ce qu'il va avoir. Le fait que je l'ai déjà prévenu et que là c'est la fois de trop donc il y a la punition et j'essaye d'appeler les parents aussi avant de la mettre pour essayer de leur expliquer le pourquoi du comment pourquoi l'enfant est puni quoi.

A: Ok, du coups les objectifs d'une punition pour toi ?

E : Heu beh du coups objectif, on essaye de leur donner quand même du travail par rapport à la sanction enfin à la punition qu'ils ont eu. Par exemple, si c'est une punition par rapport à un non-respect envers un professeur ou un adulte, on essaye de donner des punitions en lien avec les fautes commises.

A : Ok, le motif le plus fréquent pour lequel tu punis ?

E : Ça va être, en vrai je colle pas beaucoup, je mets pas beaucoup de punition mais je dirais plus peut-être quand ils vont mal parler, plus de l'insolence quoi et non respect des règles.

A : Et la punition que tu poses le plus ?

E : Ça va être les heures de retenue.

A : Et comment fais-tu pour éviter qu'un élève soit puni ?

E : J'essaye de prévenir en amont, de pas directement punir, vraiment essayer de prévenir mais après s'il recommence, qu'il a pas compris le premier avertissement, la punition tombe ouais.

A : Ok, quelle place tu donnes aux parents dans la question de la punition ?

E : *rire nerveux* Très compliqué. Bah en fait, il y a des parents qui comprennent très bien et d'autres c'est très compliqué parce qu'ils ne comprennent pas. En fait, il y en a qui le voient un peu comme un affront, ils contestent beaucoup. Ils couvrent beaucoup leurs enfants, c'est compliqué quoi. Ils sont beaucoup dans la négociation des punitions.

A : D'accord, tu préviens les parents quand tu poses une punition ?

E : Pas tout le temps, ça dépend si c'est pour des choses qui sont par exemple une bagarre que vraiment c'est assez grave, généralement j'essaye de prévenir si c'est par exemple une heure de retenue pour trois fois "oublie de carnet" je vais pas appeler le parent pour dire « voilà votre enfant a oublié trois fois son carnet il sera collé », c'est noté sur pronote ils le savent quoi.

A : Est-ce-qu'il arrive que certaines des punitions que tu poses soient contestées par les parents ?

E : Oui, ah oui oui, totalement, ah oui complètement tient dont !

A : Et du coups, comment tu gères ces remises en cause ?

E : C'est très compliqué, du coups on essaye de voir avec les CPE ou la direction comment ça se passe si on maintient l'heure de retenue, si ça doit être déplacé. On voit, non mais c'est vrai que les parents sont beaucoup dans la négociation. Il y a

des heures de retenue qui du coups s'enlèvent par rapport au fait que les parents appellent. Des fois quand on les a au téléphone on cherche des compromis, si l'élève s'excuse et tout on peut enlever mais c'est pas forcément arrivé après il y a des heures de retenue qui sont données par les professeurs, les parents appellent au final ils sont en lien avec le prof et l'heure de retenue est enlevée aussi quoi. Aussi, si c'est des élèves dont on sait que c'est compliqué avec les parents, on peut demander de l'aide aux CPE pour voir comment on fait.

A: Ok, est-ce-que tu as déjà regretté d'avoir puni un élève ?

E : Oui je pense que ça a dû déjà m'arriver, des fois on arrive à un moment dans la journée où on sature un peu, il y a eu beaucoup de chose et on a moins de patience et en fin de journée on a un élève qui a fait un truc et je le punis mais après je peux revenir sur ma décision.

A : Ok très bien, et dernière question de manière générale, comment envisages-tu la relation École-famille dans ta pratique professionnelle ?

E : Ils ont une grande place, c'est quand même les parents des élèves. Après il y a des parents qui nous soutiennent beaucoup par rapport à leur enfant et il y en a d'autres qui soutiennent beaucoup leur enfant avant tout et du coups c'est plus compliqué. Les enfants ils racontent aussi leur version des faits quand ils rentrent à la maison et les parents souvent ils nous rappellent en nous disant "bon bah voilà on a eu votre version mais mon fils quand il est rentré il nous a pas dit la même version" donc c'est là où il y a des confrontations et qu'on essaye d'expliquer un peu plus nous ce qu'on a vécu. On sent un manque de confiance des parents envers nous, peut-être aussi parce qu'on est jeune aussi donc forcément il y a certains parents qui n'acceptent pas notre légitimité. Pas tous hein mais je pense que oui parce que quand on se prend des réflexions au téléphone des fois en disant beh "j'ai pas votre âge" donc on comprend voilà quoi.

Annexe 8: Entretien AED T

A : Depuis quand tu exerces ton métier ?

T : Ça fait un an et demi.

A : dans le même collège ?

T : Oui.

A : Comment exerces-tu ton autorité dans ta pratique professionnelle ?

T : J'essaye de crier le moins possible, d'être ferme, de pas changer mes décisions, voilà quoi.

A : Est-ce-qu'il t'arrive de punir un élève ?

T : Oui, moins maintenant, l'année dernière j'y allais un peu plus, je pense que l'expérience y joue un rôle.

A : Et du coups quand tu dois punir un élève, ça se passe comment ?

T : D'abord je préviens une, deux fois puis au bout d'un moment je lui dis qu'il va avoir une observation puis si ça suffit pas, qu'il va avoir une heure de colle et puis après on la met.

A : Les objectifs d'une punition pour toi c'est quoi ?

T : D'essayer de faire comprendre à l'élève qu'il a fait quelque chose qu'il ne faut pas qu'il fasse ; c'est rarement concluant mais voilà.

A : Le motif le plus fréquent pour lequel tu mets une punition ?

T : Insolence, principalement.

A : Ok et la punition que tu poses le plus ?

T : Heure de colle, heure de retenue.

A : Et comment fais-tu pour éviter de punir un élève ?

T : J'essaye de discuter avec, quand le dialogue est possible. J'essaye de lui faire comprendre que ça serait bête de prendre une punition pour ça et en général je préviens plusieurs fois. Des fois, l'élève est trop énervé, c'est compliqué de discuter avec lui.

A : Quelle place tu donnes aux parents dans la question de la punition ?

T : Des fois je les appelle des fois je les appelle pas.

A : Pourquoi tu ne les appelles pas ?

T : La flemme, ça dépend de l'élève, ça dépend de la famille. Il y a des familles on les connaît, on peut pas on peut pas, j'ai pas spécialement envie de les avoir au téléphone. Certaines familles on sait que ça ne pose pas de problème. En général quand l'élève n'est pas d'accord avec la punition, j'essaye d'appeler pour dire "oh il c'est passé ça". Dans le cas où l'élève est d'accord j'appelle pas je sais qu'il va avoir la même version des faits que moi aux parents. Mais quand les familles sont chiantes on a moins envie de les appeler, donc je n'appelle pas.

A: Ok, ok donc est-ce-qu'il arrive que certaines des punitions que tu poses soient remises en cause par les parents ?

T : Oui, oui, oui.

A : Et comment tu gères ces remises en cause ?

T : Au tout début souvent je changeais d'avis mais là j'essaye de moins le faire. J'essaye de passer par le dialogue.

A : Et il en résulte quoi de ces dialogues ?

T : Des fois on arrive à un accord avec la famille et la punition est levée ou je réduis la punition ou la réadapte et voilà d'autres fois c'est plus compliqué je passe le relais aux CPE.

A : Est-ce-que tu as déjà regretté d'avoir puni un élève ?

T : Regretté de l'avoir puni non mais après des fois après avoir collé un élève je peux me dire qu'une observation ça aurait pu suffire mais des fois il y a les émotions qui prennent le dessus.

A : Et de manière générale, comment tu envisages la relation École-famille dans ta pratique professionnelle ?

T : Je trouve qu'il y a des familles investies, il y en a qui le sont un peu trop. Donc comme elles sont un peu trop investies, elles remettent ce qu'on dit en question,

donc niveau confiance c'est compliqué parfois. Il y a globalement un bon relationnel avec les familles mais il y a aussi un groupe de famille qui ne nous fait pas confiance et qui fait que c'est dur au quotidien de réellement travailler main dans la main avec elles que ce soit pour nous à la vie scolaire mais également pour les professeurs, je pense.

Annexe 9: Entretien AED V

A : Depuis quand tu exerces ta profession d'AED ?

V : C'est la troisième année.

A : Dans le même collège ?

V : Oui.

A : Comment exerces-tu ton autorité dans ta pratique professionnelle ?

V : Au départ, ça me faisait un peu peur parce que je sais que j'ai pas beaucoup d'autorité. Du coups je me disais que c'était là que ça allait être compliqué. Je ne savais pas trop comment me positionner la première année et c'est vrai que j'ai peut-être été très laxiste, j'ai voulu être gentille et tout pour que ça se passe bien. Dans ma nature c'est comme ça mais plus ça va plus je change ma façon de faire et chaque fois en début d'année je me dis "cette fois ci je fais autrement". Maintenant je sais que je suis plus ferme et moins "copains-copains". C'est pas pour autant que je punis plus mais dans ma posture je trouve que je suis plus autoritaire. C'est pas simple surtout avec certaines énergumènes qu'on a.

A: Du coups est ce qu'il t'arrive de punir un élève ?

V : Oui ça m'arrive.

A : Comment ça se passe si tu dois punir un élève ?

V : Je commence d'abord par les avertir, bien souvent c'est deux fois puis après je les sanctionne. Donc du coups, ils savent comme ça se passe. Par exemple, hier j'ai collé un élève qui s'est mit à me supplier de pas lui mettre mais je l'avais déjà prévenu mais par usure, j'ai décidé d'appeler ses parents pour voir ce qu'on fait ensemble car son comportement c'est plus possible. Avec la maman on a discuté elle m'a dit quand ce moment c'est compliqué à la maison également et qu'ils allaient en discuter ce soir et on a décidé que cette fois ci il n'avait rien mais que la prochaine fois ça sera directement un rapport voir directement aller chez le principal. Toujours mettre des heures de colle etcetera je trouve que ça ne sert pas à grand-chose je préfère les avertir et quand je met une sanction c'est que vraiment c'est mérité.

A: Les objectifs d'une punition pour toi ça serait quoi ?

V : Que ça serve à quelque chose déjà et selon les élèves on sait que pour certains ça ne sert à rien puis d'autres c'est la fin du monde d'avoir une punition. Mon objectif c'est qu'ils ne recommencent pas et qu'ils respectent plus le règlement intérieur et surtout qu'ils respectent plus l'adulte car c'est souvent le problème qu'on rencontre ici quand même. La relation avec l'adulte est compliquée dans ce collège, l'insolence aussi.

A: C'est en partie la réponse à ma prochaine question, quel est le motif le plus fréquent pour lequel tu punis ?

V : Insolence et manque de respect envers les adultes, oui.

A : Très bien donc quelle est la punition que tu poses le plus ?

V : Les heures de colle.

A : Comment tu fais pour éviter de punir un élève ?

V : Être vigilant dans la cour et tout car souvent si tu arrives à prévenir la chose tu n'as pas besoin de punir. Beaucoup de prévention et d'anticipation pour ne pas arriver à la catastrophe.

A : Ok donc quelle place tu donnes aux parents dans la question de la punition ?

V : Je pense qu'en effet faut pas trop trop punir parce que c'est vrai que punition sur punition les parents puissent ne pas comprendre et des fois en avoir marre. Puis en fait, si tout était bien fait, ils ne devraient même pas intervenir je dirais ; ils devraient faire confiance à l'équipe éducative et si leur enfant est puni c'est normal quoi, ils devraient ne rien avoir à dire. S'ils sont sanctionnés, les parents ne devraient pas croire leur enfant en disant "oui c'est toi qui a raison et l'adulte qui a tort", non, il faut prendre le parti de l'adulte et dire que "si tu as été sanctionné c'est parce que tu le méritais bien". Il y a un manque de confiance de certaines familles vis-à-vis de l'institution et d'après ce que j'ai entendu du personnel qui travaille ici depuis plusieurs années, ça s'est dégradé ici. Avant les parents ne revendiquaient pas

comme ça les punitions non. Il y a plus de parents qui sont pénibles et qui revendiquent et qui font plus confiance en l'institution ouais.

A: Ok donc quand tu punis est-ce que tu préviens les parents ?

V : Oui quand je punis je préviens.

A : Et les punitions que tu poses est-ce-qu'il y en a qui sont remises en cause par les parents ?

V : Je n'en mets pas beaucoup mais le peu quand j'en mets oui certaines sont remises en cause. Par exemple, la semaine dernière un élève a cassé une barrière devant moi, j'ai eu la maman au téléphone pour lui expliquer la situation. Elle m'a dit qu'elle était d'accord, qu'elle comprenait etcetera. Puis une ou deux heures après elle a rappelé la vie scolaire pour dire qu'elle avait vu avec son mari et que "dégradation de matériel" c'était trop fort comme terme pour ce que son fils avait fait alors que le gosse il a cassé la barrière quoi. Après je vois bien que certains de mes collègues ont plus de remise en cause mais il faut avoir en tête que moi je suis à mi-temps alors qu'eux sont à temps pleins. Donc je peux avoir plus de patience qu'eux et c'est normal et je pense que si j'étais comme eux je punirai beaucoup plus aussi. Après il y a aussi la personnalité et la nature de chacun qui rentre en jeu, on essaye d'avoir à peu près la même façon de faire mais on peut pas, on a chacun et chacune notre personnalité et malheureusement c'est pas possible pourtant oui il y a un règlement et faut qu'on fasse respecter le règlement mais c'est vrai qu'il manque un peu, faudrait peut-être un peu plus discuter pour qu'on sanctionne de la même façon. Du coups certains punissent plus que d'autres et les élèves ne comprennent pas tellement pourquoi avec lui on peut faire ça et avec l'autre on peut pas, ils trouvent ça injuste. C'est pas simple, la personnalité des gens c'est compliqué. Après aussi les élèves disent ce qu'ils veulent à leurs parents et ici les parents croient leur enfant avant de croire en nous, c'est pénible, il y a des familles pénibles ça c'est sur.

A: Très bien du coups, comment tu gères les remises en cause faites par les parents ?

V : C'est plus vous les CPE qui gérez ça en recevant les parents. Après il arrive que les parents appellent la vie scolaire et des fois ils sont en furies et nous on essaye de

leur faire comprendre que le motif de l'heure de colle est justifié. Et des fois ils disent "oui mais un camarade à lui il a fait pareil et il a pas été puni alors pourquoi mon fils oui", on se retrouve ensuite avec un sentiment d'injustice qui touche dans un premier temps les élèves et dans un second temps les parents.

A: Très bien , est-ce-que tu as déjà regretté d'avoir puni un élève ?

V : Heu, non pas vraiment puis même quand je punis des fois je me pose la question "est-ce-que j'ai bien fait de le punir". Quand je punis je me demande si dans d'autres circonstances, si j'étais moins énervée, si j'étais dans d'autres conditions, est-ce-que je l'aurais puni. Parce que des fois tu punis parce que toi tu es fatiguée, tu es excédée par un autre juste avant et boom c'est celui d'après qui prend alors qu'en temps normal tu ne l'aurais pas puni.

A: Et dernière question de manière plus générale, comment tu envisages la relation École-famille dans ta pratique professionnelle ?

V : Honnêtement je ne sais pas si les parents s'investissent beaucoup ici, je pense qu'on fait ce qu'il faut par rapport aux familles. Je ne vois pas ce qu'on pourrait faire de plus si ce n'est faire un travail sur la punition, comment mieux l'aborder et mieux l'utiliser en équipe pour faire plus sens auprès des élèves et des familles et avoir un meilleur cadre pour eux. Mais c'est pas facile, en fait je pense qu'on est pas si bon que ça on est perfectible.

4ème de couverture

Résumé en français :

Ce travail de recherche s'intéresse à un fait social majeur : la relation École-famille. Celle-ci est considérée comme un facteur clef pour la réussite des élèves. Ces deux sphères éducatives ont pour mission d'assurer collectivement l'éducation d'un individu pour lui permettre de devenir un citoyen éclairé dans une société en constant changement. Cependant, il persiste des points de discordance entre les deux milieux qui influent sur la relation École-famille. Parmi eux, la question de la mesure éducative reste vive et prédominante dans les contestations des parents envers l'institution. Cet écrit entame une réflexion sur l'impact que les punitions scolaires peuvent avoir dans cette relation et comment le conseiller principal d'éducation peut faire la promotion de la valeur éducative de la sanction, le levier d'une coéducation efficiente. Cette étude est au cœur des notions de confiance et d'injustice dont l'École et la famille doivent se saisir pour viser ensemble la réussite d'un élève, d'un enfant.

English summary :

This research focuses on a major social fact: the school-family relationship. This is considered a key factor in the success of pupils. These two educational spheres have the mission of collectively ensuring the education of an individual to enable him or her to become an enlightened citizen in a constantly changing society. However, there are still disagreements between the two spheres that affect the school-family relationship. Among them, the question of educational measures remains alive and predominant in parents' challenges to the institution. This essay begins a reflection on the impact that school groundings may have in this relationship and how the education supervisor can use the educational value of grounding as a lever for an efficient coeducation. This study is central in the matters of trust and injustice which the school and the family must embrace together in order to reach the pupil's success.

Mots clés : conseiller principal d'éducation, coéducation, punition, confiance, famille, réussite, injustice, relation École-famille.

keywords : education supervisor, co-education, grounding, trust, family, success, injustice, school-family relationship.